



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

RAPPORT SUR LE

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2020

(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Conseil municipal du 15 avril 2021

Sommaire

SYNTHÈSE	4
I - LE BUDGET PRINCIPAL (PRÉSENTATION DGFIP)	9
A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (MOUVEMENTS RÉELS).....	9
A. LES IMPÔTS LOCAUX	11
B. LES FLUX DE RECETTES LIÉS À LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS (MGP)	12
C. LES AUTRES IMPÔTS ET TAXES	12
D. LES PRODUITS DES SERVICES ET DE GESTION COURANTE.....	17
E. ÉTUDES ET TRAVAUX EN RÉGIE.....	18
F. AUTRES	18
2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (MOUVEMENTS RÉELS).....	19
A. LES CHARGES DE PERSONNEL NETTES	20
B. LES CHARGES COURANTES.....	21
C. LES SUBVENTIONS ET CONTINGENTS.....	23
D. CHARGES FINANCIÈRES HORS SWAPS.....	25
E. DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.....	25
B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (Y COMPRIS LES EMPRUNTS NOUVEAUX).....	26
A. LE FCTVA.....	26
B. TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT ET TAXE D'AMÉNAGEMENT.....	26
C. AMENDES DE POLICE	27
D. SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	27
E. LES CESSIONS.....	27
F. AUTRES RECETTES	27
G. LES EMPRUNTS NOUVEAUX.....	27
2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (Y COMPRIS LE REMBOURSEMENT DE DETTE).....	28
A. SITUATION CUMULÉE DES AP ET DES CP EN 2020	28
A.1 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	28
A.2 LES CRÉDITS DE PAIEMENT	29
B. RÉSULTATS D'EXÉCUTION DE L'EXERCICE 2020	29
C. LES OPÉRATIONS D'ORDRE	32
C.1 NATURE DES OPÉRATIONS	32
C.2 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS D'ORDRE.....	35
D. RESTES À RÉALISER	35
C- RÉSULTAT DE L'EXERCICE (M14)	36
D- LA DETTE	37
A. LES CHARGES FINANCIÈRES	37
B. LES OPÉRATIONS EN CAPITAL	38
C. L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	39
II - LES BUDGETS ANNEXES	40
A- PISCINE PATINOIRE	40
B- LOCATIONS IMMOBILIÈRES	41
C- PUBLICATIONS	41
III - LES ANNEXES	43
ANNEXE N°1- – LES AP-CP CONSOLIDÉS EN 2020	44
ANNEXE N°2 - ÉTAT DES AP-CP	46
ANNEXE N°3 – LES ÉCRITURES COMPTABLES CROISÉES VILLE/GPSO ET MGP	48
ANNEXE N°4 – CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDÉE (HORS TRAVAUX EN RÉGIE ET CESSIONS)	49
ANNEXE N°5 – SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL	50

L'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ». Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire. Il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Le compte administratif 2020 fournit à l'assemblée délibérante des informations permettant :

- De renforcer le débat sur la gestion financière de la Ville, en présentant la structure du budget et l'évolution des grands équilibres financiers, avec des présentations brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles ;
- De vérifier l'étendue des réalisations intervenues au cours de l'exercice ;
- D'expliquer les écarts de réalisation au regard du budget primitif voté le 6 février 2020 et la décision modificative intervenue le 1^{er} octobre 2020.

Le compte administratif 2020 respecte les principes de transparence, de régularité et de prudence :

- **Transparence** parce que les grands équilibres financiers de la commune sont présentés sur la période allant de 2008 à 2020. En outre, les différentes composantes des recettes et dépenses sont présentées avec une évolution sur une période de quatre ans, soit de 2017 à 2020. Les réalisations 2020 sont comparées au budget primitif, au budget global qui intègre les décisions modificatives, et au compte administratif 2019 ;
- **Régularité et prudence** parce que le compte administratif 2020 est élaboré en reprenant les mêmes méthodes et règles comptables que celles adoptées pour les exercices précédents. Ces règles concernent notamment, l'amortissement des biens acquis, des subventions d'équipement, la constatation selon le régime dit « budgétaire » de provisions pour créances douteuses et risques contentieux ; le rattachement des charges et des produits au-delà de 1 000 € l'unité. L'intégralité des opérations concernées est retracée dans le présent rapport.

D'un point de vue comptable, le compte administratif se structure en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections présente un résultat.

Les données comptables du rapport du compte administratif 2020 sont retraitées de manière à rendre celles-ci homogènes et comparables avec celles de la DGFIP.

La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

SYNTHÈSE

Dans le contexte de la pandémie de la Covid19 qui a marqué l'année 2020, le présent rapport permet d'exposer les mesures prises par la Ville afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire, économique et sociale et d'en mesurer les répercussions sur les finances de la ville. Les effets sont visibles en recettes comme en dépenses, se traduisant par un besoin de financement de 7 M€ au terme de l'exercice.

Depuis la première période de confinement, la Ville a pris de nombreuses dispositions pour mettre en œuvre le protocole sanitaire et permettre l'ouverture des équipements publics. La Ville a ainsi distribué plus d'un million de masques dont 840 000 aux Boulonnais début mai 2020. Tous les bâtiments municipaux ont été équipés pour protéger les agents et la population.

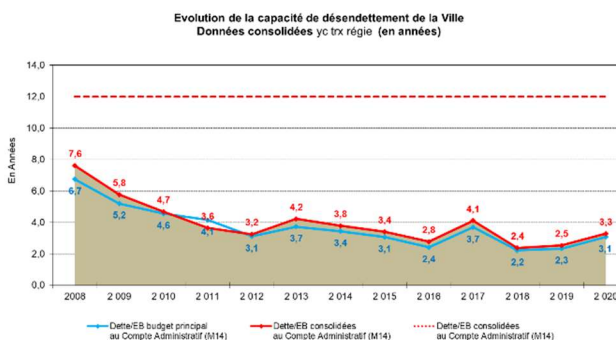
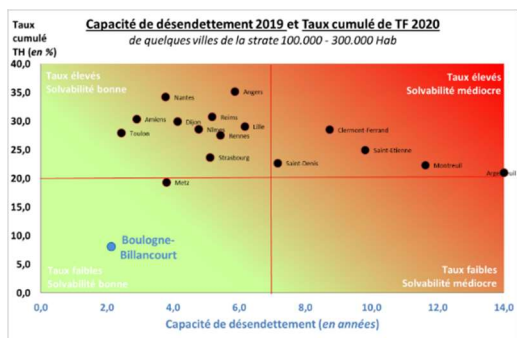
La fermeture plus ou moins longue des équipements publics (crèches, écoles, musées, cinéma, piscine et patinoire, etc.) ne s'est pas traduite par une diminution totale des coûts, les agents municipaux continuant tous à être rémunérés, titulaires comme vacataires, sans que la Ville perçoive une aide financière de l'Etat. Dans le même temps, la Ville n'a pas encaissé de recettes de la part des usagers.

La Ville a également accompagné les populations fragiles (des subventions complémentaires ont été accordées au CCAS et à des associations œuvrant dans le domaine social) ainsi que les acteurs économiques du territoire. Une cellule d'accompagnement des commerçants a été créée pour faciliter les démarches d'octroi des aides accordées par GPSO (Seine Ouest Commerce), le Département (Relance 92), la Région (fonds résilience). Les bars et les restaurants ont bénéficié d'une exonération de leur redevance d'occupation du domaine public pendant les cinq mois de confinement ainsi que d'une gratuité des extensions de terrasse sur la voirie pendant l'été.

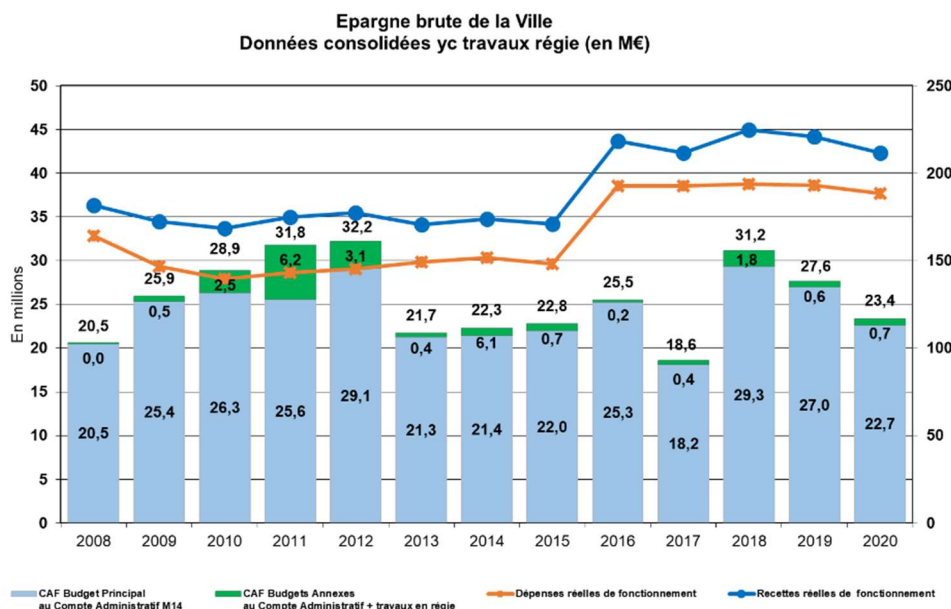
De manière à ne pas modifier la programmation pluriannuelle des investissements, dans un contexte sanitaire encore incertain et face à une situation des finances publiques peu favorables aux collectivités locales, il a été décidé en DM 2020 de **contracter un emprunt « Covid19 » de 7 M€**. Du fait de sa gestion saine et rigoureuse depuis plusieurs années, la Ville a bénéficié de conditions de prêts très avantageuses.

Le compte administratif 2020 confirme, année après année, **l'excellente gestion financière de la Ville**. Les charges de personnel sont inférieures à leur niveau de 2012 ; les charges courantes sont maîtrisées, elles diminuent de -2%. Ces efforts de gestion sont indispensables pour maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant dans un contexte où les prélèvements sur les recettes sont année après année plus élevés : 26,1 M€ en 2020 pour le FSRIF, le FPIC, la DGF et la DC RTP auxquels il convient d'ajouter les 6 M€ de prélèvement SRU.

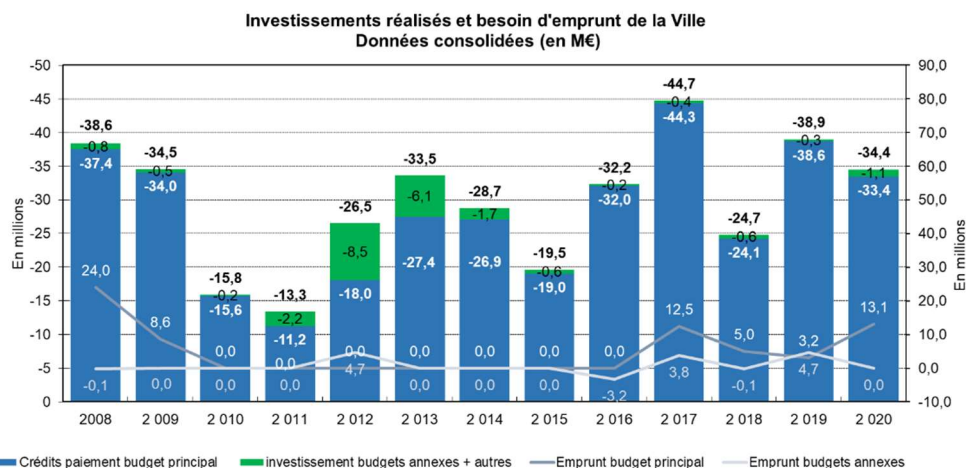
Le recours au levier fiscal n'a pas été utilisé en 2020 pour la 11^{ème} année consécutive. La Ville peut se féliciter d'avoir simultanément des taux de fiscalité parmi les plus bas des grandes villes et une solvabilité très forte. La dette consolidée est passée de 155,9 millions d'euros en 2008 à 76,7 M€ à la fin de 2020 (69,7 M€ sans les conséquences financières de la covid-19, soit 0,2 M€ de moins qu'en 2019). La dette par habitant du seul budget principal est de 569 € contre 1 093 € pour la moyenne de la strate. Sur la même période, la dette est passée de 138,1 millions d'euros à 69,7 millions d'euros, soit -50%. Les frais financiers payés par la Ville ont été divisés par cinq entre 2008 (9 963 K€) et 2020 (1 692 K€), soit un gain de 8,3 M€ sur l'exécution 2020. Fin 2020, la capacité de désendettement consolidé est de 3,3 années pour rembourser l'intégralité du stock de dette (3,1 ans pour le budget principal). Ce niveau est très largement inférieur au seuil de 12 ans fixé par l'État.



L'épargne brute consolidée (y compris les travaux en régie) se situe à un niveau exceptionnel malgré une baisse de -18%, supérieure à la moyenne constatée dans les villes de la strate (autour de -12,5 %). Avec un taux d'épargne brute du budget principal de 10 % des produits de fonctionnement, la Ville dégage un niveau d'épargne brute consolidée de **23,4 M€** permettant de faire face à son besoin de financement des équipements et au remboursement de sa dette.



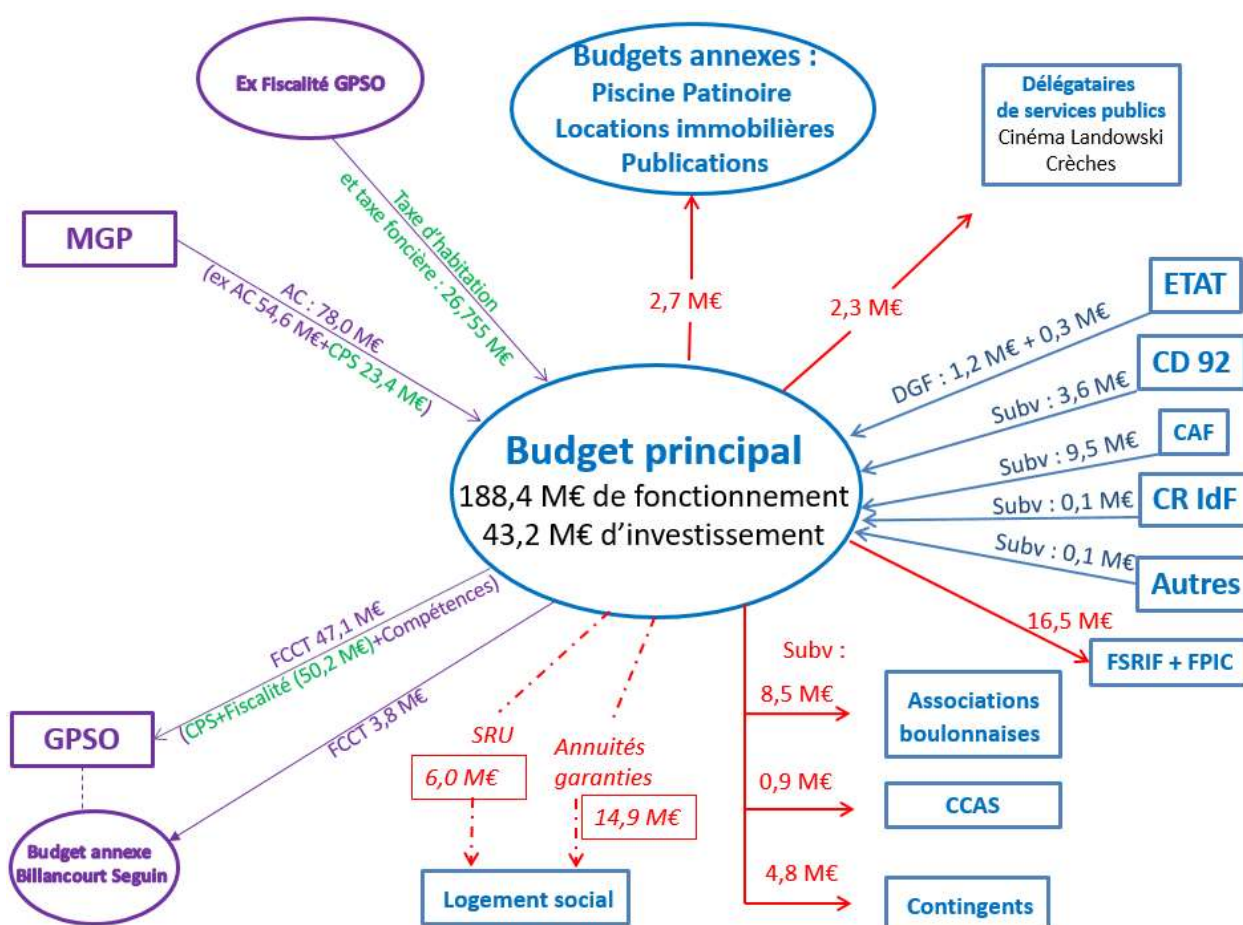
En 2020, la Ville a réalisé un effort d'équipement consolidé important de 34,4 M€ dont 33,4 M€ au titre du budget principal, et au-dessus de la moyenne des dix dernières années.



L'exécution du budget principal de l'exercice 2020 dégage un excédent 22,3 M€, supérieur à celui de l'exercice 2019 toutes choses égales par ailleurs puisque les effets de la crise de covid-19 ont été neutralisés par la souscription d'un emprunt équivalent. Après intégration des résultats des budgets annexes (1,3 M€), le résultat net consolidé est de 23,6 M€.

RESULTATS CONSOLIDES AVEC BUDGETS ANNEXES				
en milliers €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Résultat net Budget Principal (1)	7 345	26 451	21 010	22 280
Budgets annexes :				
Publications	7	23	134	184
Locations immobilières	746	704	635	260
Piscine Patinoire	24	1 568	85	832
Seguin-Rives de Seine	14 175	s.o	s.o	s.o
Total Budgets annexes (2)	14 952	2 294	853	1 276
DISPONIBLE BUDGETAIRE TOTAL (1+2)	22 296	28 745	21 864	23 556

Le périmètre d'intervention de la ville de Boulogne-Billancourt et les principaux flux financiers 2020 sont résumés dans le schéma ci-dessous.



Compte Administratif 2020 (Présentation M14)

	DEPENSES (Réelles)	RECETTES (Réelles)
F O N C T I O N N E M E N T	Charges de Personnel : 86,1 M€	Impôts locaux : 94,7 M€ (Ville yc FNGIR + GPSO)
	Fonctionnement courant : 32,8 M€	Droits de mutation : 18,6 M€
	Subventions et participations : 18,3 M€	Dotations : 21,6 M€
	Flux MGP : 47,1 M€	Attribution de compensation : 78,0 M€
	Budgets annexes : 1,9 M€	Cessions : 1,4 M€
	Frais financiers : 1,7 M€	Produit des Services : 21,5 M€
	FSRIF+FPIC+reversement FPS et autres reversements : 26,5 M€	Autres : 0,8 M€
	Autres : 0,9 M€	Travaux en régie : 2,8 M€
	Amortissements : 14,6 M€	Provisions et reprise d'amortissement : 0,7 M€
	Écritures d'ordre cessions : 1,4 M€	Écritures d'ordre cessions : 0 M€
Provisions et reprise d'amortissement : 0,02 M€		
215,3 M€	236,6 M€	
16,1 M€	3,5 M€	
231,4	240,1	
	Résultat N-1 reporté en fonctionnement = 21,0 M€	
	21,0	
I N V E S T I S S E M E N T	Travaux en régie : 2,8 M€	Amortissements : 14,6 M€
	Provisions et reprise d'amortissement : 0,7 M€	Écritures d'ordre équilibrées en invest : 0,02 M€
	Écritures d'ordre équilibrées en invest :	Provisions et reprise d'amortissement : 0,02 M€
	Écritures d'ordre cessions : 0 M€	Écritures d'ordre cessions : 1,4 M€
	Écritures équilibrées : 3,2 M€	Écritures équilibrées : 3,2 M€
	Remboursement dette : 6,3 M€	Recettes définitives : 7,3 M€
	Dépenses d'équipement : 33,4 M€ (avec les restes à réaliser)	Emprunt = 13,1 M€
	Subventions aux budgets annexes et autres dépenses : 0,8 M€	
	50,2	42,7
	Déficit N-1 = 16,4 M€	Affectation en réserve = 16,4 M€
16,4	16,4	
297,9	320,2	
Résultat N-1 disponible pour N : 22,3 M€		

Compte Administratif 2020 (Présentation DGFIP)

	DEPENSES (Réelles)	RECETTES (Réelles)
F O N C T I O N N E M E N T	Charges de Personnel nettes : 85,7 M€	Impôts locaux : 94,7 M€ (Ville yc FNGIR + GPSO)
	Fonctionnement courant : 32,8 M€	Dotations : 17,7 M€
	Subventions et participations : 18,3 M€	Attribution de compensation : 78,0 M€
	Flux MGP : 47,1 M€	Autres impôts : -4,0 M€ Dont : droits de mutation : 18,6 M€ FPIC et FSRIF : -16,5 M€ SRU : 6,0 M€ Rvst FPS : 3,6 M€
	Budgets annexes : 1,9 M€	Produit des Services : 21,5 M€
	Frais financiers : 1,7 M€	Autres : 0,3 M€
	Autres : 0,9 M€	Travaux en régie : 2,8 M€
	Autofinancement = 22,7 M€	Résultat reporté = 21,0 M€
	188,4	211,1
	188,4 M€	211,1 M€
I N V E S T I S S E M E N T	Travaux en régie : 2,8 M€	Autofinancement = 22,7 M€
	Dépenses d'équipement : 33,4 M€ (avec les restes à réaliser)	Cessions : 1,4 M€
	Remboursement dette : 6,3 M€	Subventions perçues : 2,4 M€
	Subventions aux budgets annexes et autres dépenses : 0,8 M€	Autres recettes : 4,9 M€
	Emprunt = 13,1 M€	
43,2	21,8	
43,2 M€	21,8 M€	
Déficit N-1 = 16,4 M€	Affectation en réserve = 16,4 M€	
16,4	16,4	
248,1	270,3	
Résultat N-1 disponible pour N : 22,3 M€		
248,1 M€	270,3 M€	
S U L T A		

I - LE BUDGET PRINCIPAL (PRÉSENTATION DGFIP)

	en milliers €	BP 2020	DM1 2020 yc reports	TOTAL BUDGET 2020	CA 2020
FONCTIONNEMENT hors écritures d'ordre	Produits de fonctionnement réels (hors cessions, avec Tvx en régie)	211 592	-4 531	207 120	211 096
	Charges de fonctionnement réelles	192 608	2 400	195 118	188 432
	Autofinancement (yc résultat N-1)	18 984	-6 931	12 053	22 664
INVESTISSEMENT - hors écritures d'ordre	Dépenses réelles d'investissement hors dette (*)	47 384	69	47 453	34 156
	<i>dont CP</i>	46 232	69	46 301	33 368
	Amortissement de la dette (comptes 16 hors revolving)	11 809	0	11 809	6 257
	Travaux en régie	3 000	0	3 000	2 830
	TOTAL DEPENSES	62 193	69	62 262	43 243
	Recettes réelles d'investissement hors dette et subventions (*)	11 473	0	11 473	6 354
	Subventions d'investissement	4 349	0	4 349	2 395
	Recettes d'emprunt	6 377	7 000	13 377	13 100
	TOTAL RECETTES	22 199	7 000	29 199	21 849
	Besoin de financement	39 994	-6 931	33 063	21 394
	Affectation en réserves (recettes)	16 383	0	16 383	16 383
Déficit /excédent d'investissement reporté	-16 383	0	-16 383	-16 383	
Résultat reporté de fonctionnement	21 010	0	21 010	21 010	

(*) hors mouvements équilibrés en dépenses et en recettes

Résultat cumulé	22 280
------------------------	---------------

Une décision modificative (DM1) est intervenue au cours de l'exercice 2020, le 1^{er} octobre, pour :

- prendre en compte les impacts de la crise sanitaire (voir introduction) ;
- ajuster les prévisions initiales du budget primitif conformément aux diverses notifications (recettes fiscales, DGF, FPIC, FSRIF, FCCT).

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution des crédits au titre de 2020 et des exercices antérieurs, présentée ci-après, correspond à l'ensemble des mandats de paiement et titres de recettes émis au cours de ceux-ci : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

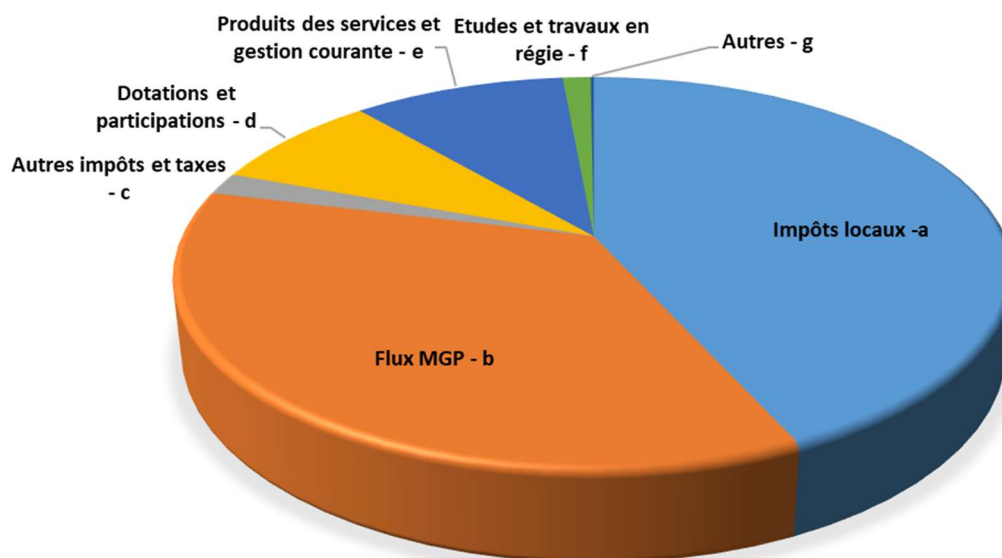
1. Les recettes de fonctionnement par nature (mouvements réels)

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF – M14) sont arrêtées à 236 578 K€ au 31 décembre 2020. Cependant, les RRF qui correspondent aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M14 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des recettes disponibles pour la Ville.

Tels que calculés par la **DGFIP**, les **produits de fonctionnement** (RRF M14 - retraités du FPIC, du FSRIF, du prélèvement SRU, des atténuations de charges et des travaux en régie) ont **diminué de 4,2 %, soit - 9 186 K€** entre 2019 et 2020, passant de 220 282 K€ à **211 096 K€**. Cette diminution s'explique par la baisse des produits des services et de gestion courante (-5 056 K€) et l'augmentation des prélèvements sur recettes fiscales (*cf. c et d*). **Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 101,9 %.**

Sur ces 211 096 K€ de recettes, 50 181 K€ représentent des recettes reversées intégralement. Il s'agit de flux induits par la création de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 : compensation part salaire (CPS) et impôts ménages. Ces recettes gonflent artificiellement les produits mais elles ne sont pas retraitées par la DGFIP. Le panier de recettes de la Ville comparable à celui des autres villes de la strate (en dehors du périmètre de la MGP) n'est donc que de 160 915 K€ contre 170 438 K€ en 2019, soit une baisse de 5,6%, dont 3,1% s'expliquent par la perte des recettes liées à la crise sanitaire.

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT REELS 2020



La synthèse de l'évolution des produits de fonctionnement est retracée dans le tableau ci-après.

en milliers €	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécution en % C/B
Impôts locaux -a	90 724	92 315	93 843	95 260	94 826	94 657	0,9%	99,8%
Flux MGP - b	78 068	78 034	78 034	78 034	78 034	78 034	0,0%	100,0%
Autres impôts et taxes - c	4 723	3 760	2 034	-6 348	-7 051	-3 978	-295,6%	56,4%
Dotations et participations - d	18 624	17 685	16 296	15 043	16 633	17 689	8,5%	106,3%
Produits des services et gestion courante - e	24 520	26 716	26 602	26 297	21 373	21 546	-19,0%	100,8%
Etudes et travaux en régie - f	748	1 335	476	3 000	3 000	2 830	494,5%	94,3%
Autres - g	2 998	3 000	2 998	305	305	319	-89,4%	104,4%
Total produits de fonctionnement réels (hors cessions)	220 406	222 846	220 282	211 592	207 120	211 096	-4,2%	101,9%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

NB : les produits de cessions d'actifs sont inscrits en section d'investissement lors du vote du budget ; leur réalisation, constatée au compte administratif, s'impute en section de fonctionnement.

Malgré le dynamisme fiscal sans augmentation des taux d'imposition (hausse des recettes des impôts locaux de 0,9 %) et les subventions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, notamment 1,2 M€ du département des Hauts-de-Seine et 0,8 M€ de la caisse des allocations familiales, les produits de fonctionnement ont diminué en 2020 par rapport à 2019 en raison :

- du prélèvement, pour la première année, du reversement à la Région et Ile de France Mobilité de 3,6 M€ conformément à la réforme du stationnement payant ;
- de l'augmentation de 1,8 M€ des prélèvements au titre de la péréquation (FSRIF) ;
- de la baisse de 7,0 M€ des produits en raison de la crise sanitaire.

a. Les impôts locaux

en milliers €	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécution en % C/B
Fiscalité directe (part Ville)	62 821	63 902	64 860	65 852	65 506	65 596	1,1%	100,1%
Fiscalité directe (part GPSO)	25 337	25 849	26 417	26 843	26 755	26 496	0,3%	99,0%
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	2 566	2 564	2 565	2 565	2 565	2 565	0,0%	100,0%
Total recettes fiscales	90 724	92 315	93 843	95 260	94 826	94 657	0,9%	99,8%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

La part Ville du produit de la fiscalité directe s'établit en 2020 à 65 596 K€ contre 64 860 K€ en 2019, soit une évolution de + 1,1 % sans hausse des taux. Ce produit intègre la perception de rôles supplémentaires pour un montant total de 355 K€ contre 436 K€ en 2019. Correction faite de ces régularisations, la seule progression des rôles généraux est portée à 1,29 %. Cette évolution s'explique par :

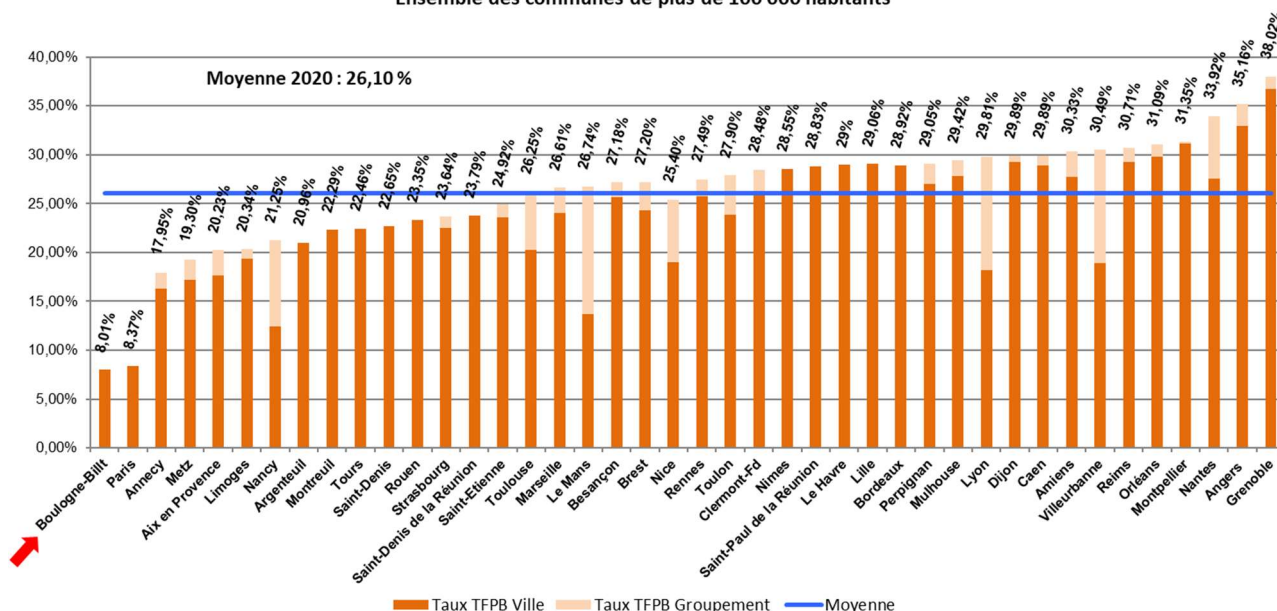
- la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition fixée par la loi de finances pour 2020 à 0,9% ;
- une quasi stabilité de l'évolution « physique » des bases communales (0,8 % pour la TF) ;
- une diminution de 3,07 % des bases de taxe sur le foncier non bâti.

Par ailleurs, la ville a collecté 26 496 K€ de fiscalité pour le compte de l'établissement public territorial GPSO, intégralement reversés via le fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

Les taux des taxes ménages en 2020 sont stables pour la 11^{ème} année consécutive. Ce choix politique de la stabilité fiscale permet ainsi à la Ville de continuer à afficher cette année encore des taux parmi les plus bas des grandes villes de France :

- Le taux de la **taxe sur le foncier bâti**, somme du taux levé par la Ville et du taux levé par GPSO jusqu'au 31 décembre 2015, est le plus faible des 41 villes de plus de 100.000 habitants (Métropole et Outre-mer) : **8,01 % contre 26,10 % en moyenne** ;

Taux cumulés taxe foncière sur les propriétés bâties (ville et groupement) en 2020
Ensemble des communes de plus de 100 000 habitants



Source Cabinet FSL

- Le taux de la **taxe d'habitation** pesant sur le territoire, c'est-à-dire celui voté par la Ville et celui levé par GPSO jusqu'au 31 décembre 2015, est aussi le second plus faible après Paris (13,38 %) des villes de plus de 100.000 habitants : **17,87 % contre une moyenne à 25,47 % en 2019**.

Afin de soutenir les familles, la Ville pratique également **une politique très généreuse en matière d'abattements sur les impôts des ménages** : l'instauration d'abattements facultatifs ou leur fixation à des niveaux plus généreux que ne l'impose la loi correspond à un **allègement des impôts payés par les contribuables bouloonnais de plus de 12,3 M€ en 2020** (Ville et EPT GPSO).

En effet :

- Le taux de l'abattement général à la base, abattement facultatif qui profite à l'ensemble des contribuables, est de 17,40 %. Il est supérieur au taux plafond (15 %) ;
- L'abattement pour charges de famille est au taux maximal prévu par la loi, soit 20 % de la valeur locative moyenne pour les deux premiers enfants à charge et de 25 % à partir de la troisième personne à charge. Ce sont 29 405 Bouloonnais par foyers qui en ont bénéficié en 2020 ;
- La Ville applique l'abattement spécial handicapé qui représente 10 % de la valeur locative moyenne.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) d'un montant de 2 565 K€ est stable par rapport à 2019 (2 564 K€).

Covid 19 : En 2020, la Ville a reçu des rôles supplémentaires inférieurs à la prévision budgétaire et aux produits de l'année 2019. En raison du confinement et du ralentissement du travail des services fiscaux, ils n'ont été que de 355 K€. La suppression de la taxe d'habitation en 2021 ne générera plus de rôles supplémentaires dans l'avenir. **Sur ce chapitre le total s'élève à - 146 K€.**

b. Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP)

L'attribution de compensation (AC) métropolitaine pour la Ville est de 78 034 K€. Elle est composée de l'attribution de compensation 2015 de l'ex-communauté d'agglomération GPSO pour 54 607 K€ et la compensation parts salaires (CPS) perçue antérieurement par la communauté d'agglomération GPSO de 23 427 K€. Ces flux sont la conséquence de la création de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016.

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécuti on en % C/B
Attribution de compensation	54 641	54 607	54 607	54 607	54 607	54 607	0,0%	100,0%
Compensation parts salaires	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	0,0%	100,0%
TOTAL flux recettes MGP	78 068	78 034	78 034	78 034	78 034	78 034	0,0%	100,0%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

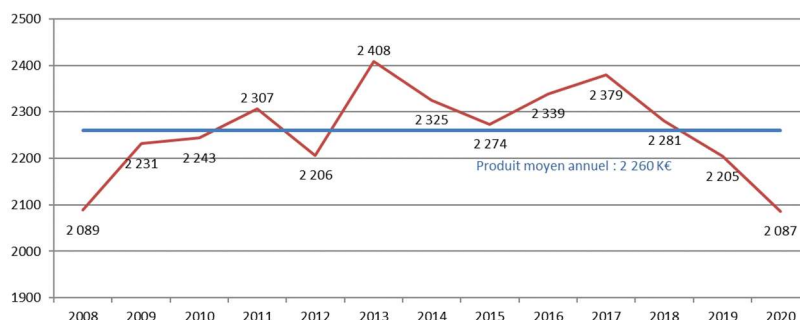
c. Les autres impôts et taxes

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécuti on en % C/B
Taxe locale sur l'électricité	2 379	2 281	2 205	2 204	2 205	2 087	-5,36%	94,64%
Autres impôts et taxes	1 610	2 030	1 931	2 151	1 684	1 804	-6,6%	107,1%
Droits de mutation	16 761	17 268	18 632	17 000	17 000	18 640	0,0%	109,6%
Total recettes	20 750	21 579	22 768	21 355	20 889	22 531	-1,04%	107,86%
FPIC	-1 193	-1 145	-1 127	-1 149	-1 152	-1 152	2,2%	100,0%
FSRIF	-14 545	-16 353	-13 535	-15 335	-15 319	-15 319	13,2%	100,0%
Prélèvement SRU			-5 685	-6 002	-6 002	-6 002	5,6%	100,0%
reversement amendes de police	0	0	0	-4 710	-4 619	-3 582		77,56%
Autres reversements et restitutions sur impôts et taxes	-290	-321	-388	-507	-517	-453	16,80%	87,68%
Total prélèvements	-16 028	-17 819	-20 735	-27 703	-27 609	-26 509	27,85%	96,01%
TOTAL autres impôts et taxes	4 722	3 760	2 034	-6 348	-6 720	-3 978	-295,6%	59,19%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

En 2020, le produit de la **taxe communale sur la consommation finale d'électricité** a connu une baisse de 5,4 % par rapport à 2019 (2 087 K€ contre 2 205 K€). Le produit de cette taxe, dont l'assiette repose sur la consommation d'électricité depuis la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) de 2010, est fortement lié aux conditions climatiques. En 2020, avec la crise sanitaire et la période de confinement, la consommation électrique a légèrement diminué.

Evolution du produit de la taxe locale sur l'électricité depuis 2008

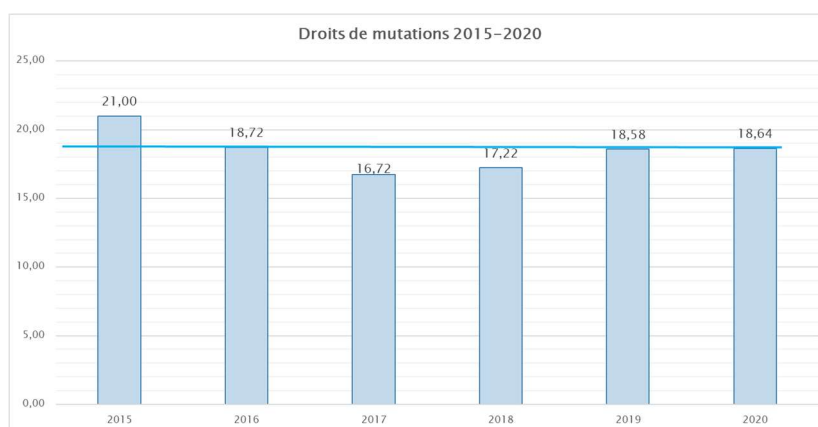


Les **autres impôts et taxes indirectes** ont diminué de 6,6 % en 2020 (1 804 K€ contre 1 931 K€ en 2019).

Il s'agit de :

- La taxe de séjour, dont le produit brut s'est élevé à **787 K€** contre 848 K€ en 2019. Cette baisse est la conséquence des mois de confinement et des restrictions sanitaires imposées afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19. Cependant, l'effet de ces mesures sanitaires est ici atténué du fait de la méthode de rattachement comptable utilisée en matière de taxe de séjour. Pour rappel, sont comptabilisés dans le compte administratif de l'exercice 2020 le deuxième semestre 2019, qui n'a pas été impacté par la pandémie puisque celle-ci n'avait pas encore eu lieu, et le premier semestre 2020, impacté que pour moitié par cette dernière : les mois de janvier, février et la première quinzaine de mars n'ont pas connu de restrictions. Les pleines conséquences de la Covid-19 sur la taxe de séjour à Boulogne-Billancourt se mesurera donc dans le compte administratif de l'exercice 2021, et probablement 2022 ;
- La taxe sur la publicité extérieure, à hauteur de **254 K€** ;
- Les droits de places des marchés d'approvisionnement sont de **652 K€**, ils ont chuté de 12,2% du fait de la fermeture des marchés alimentaires pendant la crise sanitaire et des différentes restrictions ;
- La taxe sur les déchets pour **112 K€**.

Les **droits de mutation** sont assis sur le prix des cessions des principaux biens meubles et immeubles. Leur niveau élevé en 2020 (**18 640 K€** contre 18 632 K€ 2019) confirme une fois de plus le dynamisme économique et l'attractivité du territoire.



De l'ensemble de ces recettes fiscales doivent être déduits les prélèvements de péréquation et restitutions sur impôts et taxes intervenus au cours de l'exercice pour **un montant total de 26 509 K€ contre 20 735 K€ en 2019, soit une augmentation de 27,8%** qui résulte principalement du nouveau reversement à la Région

et à Ile de France Mobilités pour 3,6 M€ dans le cadre de la réforme du stationnement payant et de l'augmentation de 1,8 M€ de la péréquation.

Les différents prélèvements 2020 sont :

- Le reversement des taxes funéraires au CCAS pour **178 K€**, contre 189 K€ en 2019, correspondant à 80 % des taxes funéraires perçues par la Ville ;
- Le reversement de la part départementale et de la Société du Grand Paris de la taxe de séjour à hauteur de **275 K€** contre 199 K€ en 2019 ;
- Le prélèvement SRU à hauteur de **6 002 K€**, contre 5 686 K€ en 2019 ;
- La contribution de la Ville au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) a augmenté en 2020, **15 319 K€** (contre 13 535 K€ en 2019, soit +13,2%. Pour mémoire, en 2013 la contribution de la Ville était de 8 489 K€).
- La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) augmente également mais dans des proportions moins significatives, +2,2% (**1 152 K€** contre 1 127 K€ en 2019). Jusqu'en 2016, la participation de la ville de Boulogne-Billancourt au FPIC était indirecte. Conformément au pacte financier et fiscal du Territoire, GPSO finance le FPIC à hauteur de 90 %, le reste est réparti entre les huit communes membres.
- Le reversement à la région Île-de-France et à Île-de-France Mobilités de leur quote-part de produit des amendes de police dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant pour **3 582 K€**

Covid 19 : En 2020, avec la crise sanitaire, la consommation électrique a diminué, ce qui engendre une baisse de recettes de 118 K€.

Les prévisions 2020 de taxe de séjour étaient de 1 045 K€. En raison des mois de confinement et des restrictions sanitaires imposées afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19, la recette perçue en 2020 n'est que de 787 K€, soit un manque à gagner de 258 K€.

Les droits de place des marchés enregistrent une baisse de 90 K€.

Sur ce chapitre, le total des pertes s'élève à 466 K€.

d. Dotations et participations

<i>En milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécution en % C/B
DGF	4 645	3 502	2 280	1 058	1 192	1 192	-48%	100%
Allocations compensatrices	1 696	1 728	1 848	1 842	1 983	1 983	7%	100%
DCRTP	1 349	1 349	1 247	1 153	1 196	1 196	-4%	100%
Autres dotations et participations	10 935	11 105	10 920	10 991	12 262	13 318	22%	109%
TOTAL	18 624	17 685	16 296	15 043	16 633	17 689	9%	106%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les dotations et participations marquent une hausse en 2020 (+9 % par rapport à 2019 après -7,9 % entre 2019 et 2018) car elles intègrent les **subventions exceptionnelles** perçues en raison de la crise sanitaire :

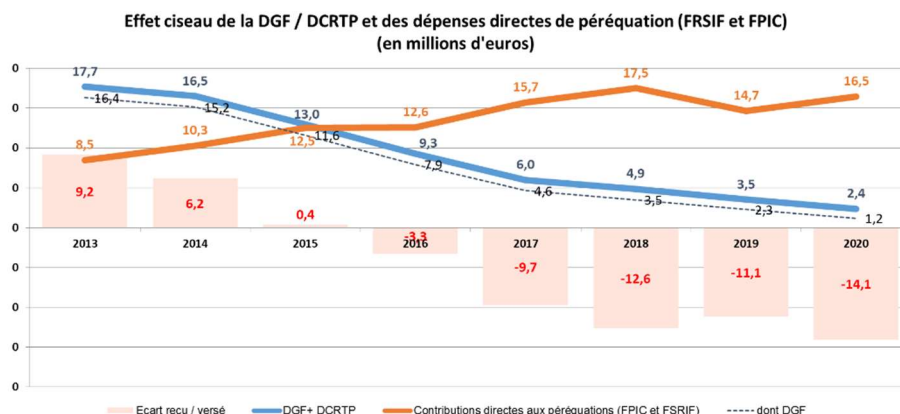
- o + 1 242 K€ d'aide du département des Hauts-de-Seine conformément à la délibération du 9 juillet 2020 ;
- o + 51 K€ de dotation de solidarité communautaire versée par la métropole du Grand Paris ;
- o + 88 K€ de l'État pour le financement des dispositifs vacances apprenantes ;
- o + 850 K€ de la caisse des allocations familiales par rapport aux prévisions du budget 2020 permettant de compenser partiellement la perte des recettes des familles.

Retraitées de ces subventions exceptionnelles, les dotations et participations seraient de 15 458 K€, en diminution de 5,1 % par rapport à 2019.

Concernant la DCRTP, les modalités de calcul inscrites dans la loi de finances 2020 permettent de limiter la diminution supportée par la Ville à un montant proportionnel à la baisse de l'enveloppe nationale, soit une baisse de 51 K€ pour la Ville entre 2019 et 2020.

Depuis 2018, le volume national de la dotation globale de fonctionnement (**DGF**) versée par l'État aux collectivités est stable. En revanche, chaque collectivité connaît une évolution différenciée. Des jeux de « vases communicants » impactent les communes et les EPCI les plus favorisés. Ainsi, la **DGF** versée à la Ville, principal concours financier de l'État, a connu à nouveau une baisse significative en 2020 par rapport aux années précédentes (**1 192 K€** contre 2 280 K€ en 2019, soit - 48 %). D'un montant de 16 351 K€ en 2013, la **DGF a ainsi diminué sur la période de 93 %**.

Depuis 2015, le solde DGF, FPIC, DCRTP et FSRIF est négatif, ce qui signifie que la Ville contribue plus au financement des autres villes qu'elle ne reçoit de contributions de l'État pour couvrir les charges qu'elle supporte pour son propre compte (**le solde est de - 14,1 M€ en 2020** contre -11,1 M€ en 2019).

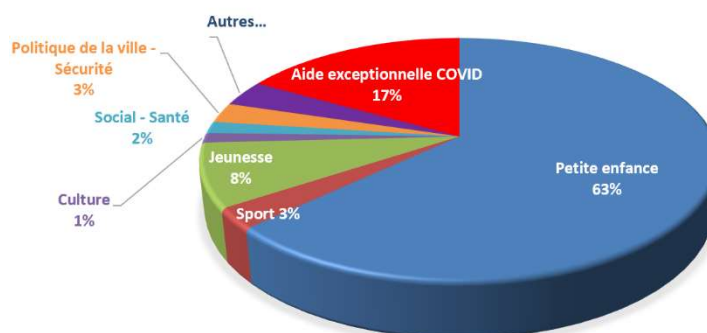


Le montant total des **allocations compensatrices de pertes de bases d'imposition** augmente de 7% par rapport à 2019 (**1 983 K€** en 2020 contre 1 849 K€ en 2018). Il comprend à la fois celles de la Ville et celles issues de l'ex-CA GPSO. Si les allocations de TH et de TF varient drastiquement (respectivement + 9 % et - 41 %), celles relatives à la TP ont été nulles en 2020.

Allocations compensatrices en milliers €	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécution en % C/B
Taxe d'habitation	1 584	1 666	1 782	1 790	1 932	1 944	9%	101%
Taxes foncières	60	62	67	51	51	39	-41%	77%
Taxe professionnelle	52	0	0	0	0	0	ns	ns
Total allocations compensatrices	1 696	1 728	1 849	1 842	1 983	1 983	7%	100%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les autres dotations et participations, qui s'élèvent en 2020 à **13 318 K€**, correspondent à diverses dotations versées par l'État et aux subventions de fonctionnement versées par les partenaires publics et privés de la Ville. Elles sont majoritairement destinées à financer le secteur de la petite enfance. Cette année se sont ajoutées des subventions exceptionnelles pour financer les pertes de recettes et/ou les augmentations de charges liées à la crise sanitaire. Ces subventions proviennent de plusieurs financeurs : l'Etat, la CAF, le conseil départemental des Hauts-de-Seine et la métropole du Grand Paris.



Les principales dotations et participations sont :

- Les participations de la **caisse d'allocations familiales** au titre de la prestation de service unique (PSU) et du contrat enfance et jeunesse (**9 087 K€**). Ces aides sont principalement versées en faveur de la petite enfance, avec 8 004 K€ perçus en 2020 contre 6 953 K€ en 2019 (prenant en compte l'ouverture de la crèche Gallieni-Bellevue) mais aussi en faveur des centres de loisirs (1 083 K€ contre 1 032 K€ en 2019). Par rapport aux prévisions du budget 2020, la CAF a versé 850 K€ supplémentaires afin de compenser partiellement les pertes de recettes des familles sur le secteur des crèches ;
- Les subventions du **conseil départemental des Hauts-de-Seine** (**3 182 K€**). Celles-ci correspondent à la fois aux subventions prévues au contrat de développement 2019-2021, qui couvre les secteurs de la petite enfance, de la culture, du sport, et du social, et aux financements des actions menées au titre de la sécurité et de la prévention (1 869 K€). Mais également, cette année une aide exceptionnelle de 1 242 K€ a été versée pour aider la ville de Boulogne-Billancourt dans le financement de la crise sanitaire. Pour finir, diverses subventions exceptionnelles rattachées à des projets sont versées pour 71 K€ (BBMIX, CLSPD, etc.) ;
- La dotation générale de décentralisation (DGD) pour **246 K€**. Les parties « DGD hygiène et santé » et « documents d'urbanisme » ont été perçues en intégralité (respectivement 244 K€ et 2 K€) ;
- Le volet fonctionnement du FCTVA (**269 K€**) correspondant aux dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics ;
- **20 K€** ont été perçus au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI), montant correspondant au recensement de 8 instituteurs logés par la Ville au 1^{er} novembre 2020. Cette dotation a vocation à diminuer en raison de la transformation des postes d'instituteurs en professeurs des écoles ;
- La dotation forfaitaire pour le recensement, au titre de l'enquête 2020 (**23 K€**) ;
- La dotation « titres sécurisés » mise en place depuis 2009 et versée aux communes ayant installé des stations biométriques. Le dispositif a été revu dans le cadre de la loi de finances pour 2018 et prévoit le versement d'une dotation de 8 580 € par station installée majorée pour chaque station ayant enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes nationales d'identité au cours de l'année précédente contre 5 000 € par station dans le dispositif antérieur. Ainsi, la Ville a perçu **93 K€** en 2020 au titre des sept stations installées à ce jour, soit le même montant qu'en 2019 ;
- Des aides exceptionnelles de l'État (direction départementale de la cohésion sociale) pour le financement des dispositifs vacances apprenantes mis en place à Boulogne-Billancourt cet été (séjours de vacances et ouvertures de centres de loisirs supplémentaires) pour un montant total de **88 K€** ;
- Une aide exceptionnelle au travers de la dotation solidarité communautaire (DSC) de la métropole du Grand Paris pour le financement de la crise sanitaire à hauteur de **52 K€**.

en milliers €	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécution en % C/B
FCTVA		247	243	200	200	269	10,6%	135%
Dotation globale de décentralisation	244	246	246	246	246	244	-0,7%	99%
Dotation globale de décentralisation-assurances/urbanisme	2	2	2	2	2	2	20,8%	100%
Dotation spéciale instituteurs	28	25	25	25	25	20	-22,2%	78%
Dotation titres sécurisés	35	81	93	94	94	93	0,0%	99%
Dotation recensement	24	23	23	23	23	23	1,2%	101%
Dotation élections	43	7	20	31	31	28	42,0%	92%
Compensation pour perte de TADE	12	10	15	12	12	11	-25,1%	92%
Emplois d'avenir	22	11	0	0	0	0	ns	ns
Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales	8 037	8 027	8 124	8 237	8 237	9 087	11,9%	110%
<i>petite enfance</i>	6 742	6 855	6 953	6 884	6 884	8 004	15,1%	116%
<i>enfance jeunesse</i>	1 208	1 146	1 032	1 213	1 213	1 083	5,0%	89%
<i>social</i>	87	26	140	140	140	0	-100,0%	0%
Subventions du Conseil départemental	1 910	1 843	1 905	1 946	3 217	3 182	67,1%	99%
<i>petite enfance</i>	1 332	1 308	1 213	1 240	1 240	1 233	1,7%	99%
<i>culture</i>	56	50	55	60	60	57	3,6%	95%
<i>éducation - santé-jeunesse</i>	35	35	35	0	0	0	-100,0%	ns
<i>Politique de la ville - sécurité</i>	10	15	5	0	0	19	259,6%	ns
<i>social</i>	41	0	0	50	50	35	ns	71%
<i>Subventions contrat de développement</i>	435	435	596	596	626	596	0,0%	95%
<i>Subvention exceptionnelle crise COVID</i>				0	1 242	1 242	ns	100%

en milliers €	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécution en % C/B
Subventions de l'État	503	332	47	0	0	148	211,8%	ns
<i>éducation - santé</i>	6	25	27	0	0	57	112,8%	ns
<i>culture</i>	0	0	19	0	0	0	-100,0%	ns
<i>social</i>	1	1	1	0	0	2	114,5%	ns
<i>Politique de la ville - sécurité</i>	0	0	0	0	0	0	ns	ns
Fonds d'amorçage réforme rythmes scolaires	496	282	0	0	0	0	ns	ns
FISAC		24	0	0	0	0	ns	ns
Subventions exceptionnelles vacances apprenantes (séjours et ALSH)						88	ns	ns
Subventions du Conseil régional	13	37	20	55	55	32	64,7%	59%
Autres participations (ONILAIT, FIPHFP, ...)	60	214	108	120	120	127	18,1%	106%
Mécénat	2	0	50	0	0	0	-100,0%	ns
Métropole du Grand Paris - Aide exceptionnelle COVID						51	ns	ns
Total autres dotations et participations	10 935	11 105	10 921	10 991	12 262	13 318	21,9%	109%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Covid 19 : Afin de soutenir la Ville, le département des Hauts de Seine a versé une subvention exceptionnelle de 1 242 K€ conformément à la délibération du 9 juillet 2020. La ville a également été soutenue par la CAF, qui a versé une aide qui est estimée à 850 K€ sur 2020 permettant de compenser partiellement la perte de recettes des familles. Dans une moindre mesure, la Ville a également perçu 51 K€ de dotation de solidarité communautaire versée par la métropole du Grand Paris et 88 K€ de l'État pour le financement du dispositif vacances apprenantes. **Sur ce chapitre, le total des aides s'élève à 2 231 K€.**

e. Les produits des services et de gestion courante

en milliers €	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécution en % C/B
Remboursement de frais par GPSO	1 780	1 762	1 704	1 764	1 764	1 898	11%	108%
Produits des activités tarifées	16 682	16 715	16 840	17 024	11 124	11 344	-33%	102%
Revenus locatifs (immeubles et salles)	2 279	1 931	2 019	1 920	1 570	1 458	-28%	93%
Diverses redevances dont chantiers et commerces)	2 371	4 808	4 636	4 248	4 508	5 282	14%	117%
Refacturations frais et personnel	951	847	777	821	1 887	1 127	45%	60%
Redevances (DSP)	458	653	626	520	520	437	-30%	84%
TOTAL produits des services et gestion courante	24 521	26 716	26 602	26 297	21 373	21 546	-19%	101%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Entre 2019 et 2020, les produits des services et de gestion courante passent de 26 602 K€ à 21 546 K€, soit une diminution de 19 %. Une fois retraités des remboursements de la ville d'Issy les Moulineaux (9 K€) et de GPSO (8 K€) pour l'achat des repas du personnel et des remboursements du Département pour l'achat des masques (360 K€), les produits des services et de gestion courante sont de 21 169 K€ soit -20,4%.

Le remboursement de frais par GPSO a connu une hausse de 11% en 2020 (1 704 K€ en 2019 contre **1 898 K€** en 2020).

Les produits tirés des activités municipales (périscolaires, séjours, activités en faveur des seniors, activités culturelles, etc.) sont de **11 344 K€** et diminuent 33 %. En comparaison avec le BP 2020, la diminution, qui s'explique par la fermeture des équipements ou les restrictions sanitaires liées au COVID19, est de 5 680 K€.

Les **revenus locatifs (immeubles et locations de salles)** diminuent, passant de 2 019 K€ en 2019 à **1 458 K€** en 2020, les locations de salle n'ayant pu être maintenues en raison de la crise sanitaire.

Les **diverses redevances** s'établissent à **5 282 K€** en 2020, en hausse de 14 % par rapport à 2019. Les recettes liées aux chantiers sont de 4 383 K€. Conformément aux délibérations du conseil municipal de mai, juillet et décembre 2020, qui exonèrent les commerçants pendant toute la durée du premier et du deuxième confinement (cinq mois) et instaurent la gratuité des extensions des terrasses des bars et restaurants, les recettes de redevance d'occupation du domaine public sont en diminution et se portent à 578 K€. Ce chapitre porte également les redevances funéraires (242 K€), les tournages (6 K€) et diverses redevances d'occupation (74 K€).

Les **refacturations de frais et de personnel** (777 K€ en 2019) sont en hausse et passent à **1 127 K€**. Cette augmentation s'explique par la refacturation à la ville d'Issy les Moulineaux (9 K€) et à GPSO (8 K€) des repas du personnel d'une part et par le remboursement par le Département des masques achetés pour son compte (360 K€).

Les redevances liées aux DSP (SIPPEREC et IDEX) sont de **437 K€** en 2020. Elles sont en diminution des 34 % car les nouveaux marchés de DSP des crèches n'intègrent plus de redevance.

Covid 19 : Le budget 2020 intégrait des recettes des services à hauteur de 17 024 K€. Avec la fermeture des équipements, la Ville n'a perçu que 11 344 K€, soit 5 680 K€ de moins. Conformément aux délibérations de mai, juillet et décembre 2020 exonérant les commerçants pendant les périodes de confinement, les recettes des commerces sont en diminution de 365 K€. La fermeture des salles a réduit les recettes de locations de 561 K€. **Sur ce chapitre, le coût net de la covid 19 est de 6 229 K€.**

f. Études et travaux en régie

en milliers €	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total voté 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Travaux en régie	2 998	3 000	2 998	3 000	3 000	2 830	-5,60%	94,33%
TOTAL travaux en régie	2 998	3 000	2 998	3 000	3 000	2 830	-5,60%	94,33%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Dans tous les rapports et les statistiques de la DGFIP et de la Cour des Comptes, les travaux en régie sont retraités de la section de fonctionnement en recettes afin d'être comptabilisés en dépenses en section d'investissement. Pour information, les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète (en section de fonctionnement). Ces immobilisations sont comptabilisées (en section d'investissement) pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel, etc.).

En 2020, la Ville a réalisé des études et des travaux en régie pour un montant total de **2 830 K€**, soit une diminution de 5,6 % par rapport à 2019 (2 998 K€).

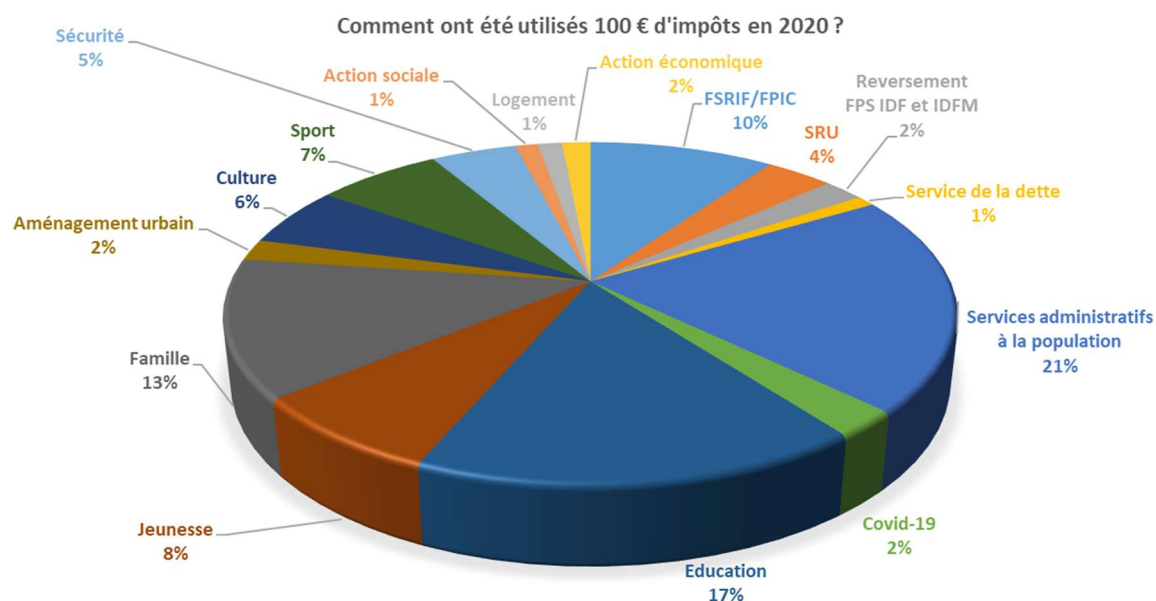
g. Autres

en milliers €	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total voté 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécution en % C/B
Produits exceptionnels	583	382	476	305	305	319	-33,1%	104,4%
Produits financiers dont swaps	165	954	0	0	0	0	0,0%	ns
TOTAL autres	748	1 336	476	305	305	319	-33,1%	104,4%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les produits exceptionnels réalisés à hauteur de **319 K€** correspondent notamment à des remboursements et à des indemnités versés par les assureurs de la Ville à la suite de sinistres. Ils sont par définition volatiles d'une année à l'autre. Le produit des SWAPS est nul car les emprunts auxquels ils étaient rattachés ont été remboursés par anticipation en 2018.

* * *



Sur 100 € d'impôts perçus en 2020, 83,5 € ont été dépensés en services à destination des Boulonnais (dont 37,5 € pour des actions en faveur de la jeune génération), 9,8 € en péréquation, 3,6 € au titre du prélèvement de la loi SRU, 2,1 € de reversement à la Région et à Ile de France mobilités et 1,0 € en frais financiers.

2. Les dépenses de fonctionnement par nature (mouvements réels)

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF-M14) sont arrêtées à 215 311 K€ au 31 décembre 2020. Cependant, les DRF correspondant aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M14 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des dépenses portées par la Ville.

Telles que calculées par la DGFIP et l'État pour la contractualisation, les charges de fonctionnement (DRF M14 - retraitées du FPIC, FSRIF, atténuations de produits) ont diminué de 2,5 %, soit 4 860 K€ entre 2019 et 2020, passant de 193 292 K€ à 188 432 K€. Cette diminution est principalement liée à la diminution du FCCT de 4,4 M€ grâce à la compensation, pour la dernière année d'un montant aussi conséquent, d'amendes de police.

Sur ces 188 432 K€ de dépenses, 50 181 K€ représentent des reversements de recettes à l'euro l'euro. Il s'agit de flux générés par la création de la Métropole du Grand Paris en 2016 : CPS et impôts ménages. Ces dépenses gonflent artificiellement les charges mais elles ne sont pas retraitées par la DGFIP. Le panier de dépenses de la Ville comparable à celui des autres villes de la strate (en dehors du périmètre de la MGP) n'est donc que de 138 269 K€ vs 143 448 K€, soit une baisse de 3,6%.

en milliers €	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécution en % C/B
Charges de personnel nettes - a	91 259	86 462	86 197	88 975	87 636	85 719	-0,6%	97,8%
Charges courantes - b	32 199	32 021	33 487	34 512	36 707	32 829	-2,0%	89,4%
Subventions et contingents - c	64 139	67 887	68 864	64 737	65 957	65 460	-4,9%	99,2%
Charges financières (dont swap) - d	2 426	4 503	1 835	1 737	1 737	1 692	-7,8%	97,4%
Subventions aux budgets annexes - f	10 995	1 515	1 990	1 542	1 942	1 920	-3,5%	98,8%
Dépenses exceptionnelles -g	1 225	1 149	919	1 105	1 139	813	-11,5%	71,3%
Total dépenses réelles de fonctionnement	202 242	193 537	193 292	192 608	195 118	188 432	-2,5%	96,6%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

La crise sanitaire a eu pour conséquence une baisse des dépenses de fonctionnement dans les secteurs où le maintien de l'activité n'était pas possible en raison des confinements mis en place ou des mesures sanitaires. En parallèle, des dépenses non prévues au BP 2020 ont été inscrites pour permettre l'ouverture des activités dans le respect des protocoles sanitaires :

- Les dépenses de personnel n'ont pas été impactées par la crise sanitaire et restent stables ;
- Dans l'ensemble les charges à caractère général connaissent une diminution mais dans le détail toutes les dépenses ne sont pas impactées de la même manière puisque ce sont principalement les prestations extérieures qui connaissent une forte diminution et les frais de transports tandis que les achats de fournitures ont fortement augmentés ;
- Les subventions et contingents présentent aussi une baisse qui résulte principalement de la baisse du FCCT (- 4 602 K€), les subventions et participations étant en hausse de 1 199 K€ pour répondre aux besoins des associations et établissements publics dans le contexte actuel ;
- Les charges financières sont en diminution ;
- Les subventions aux budgets annexes ont augmenté pour compenser les pertes d'exploitation de la piscine et de la patinoire.

a. Les charges de personnel nettes

En 2020, la masse salariale (charges de personnel nettes) baisse légèrement par rapport à 2019 (-0,6% ; - 478 K€). Elle passe de 86 197 K€ en 2019 à 85 719 K€ en 2020, avec le même niveau de postes vacants sur les années 2019 et 2020. Pour rappel, la tendance naturelle (mesures incompressibles comprises et sans activation de leviers) indiquait pour l'année 2020 une évolution supérieure à 3% par rapport au CA 2019.

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 B (*)	CA 2020 C	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Charges de personnel nettes	91 259	86 462	86 197	88 975	87 636	85 719	-0,6%	97,8%
Charges de personnel (chapitre 012)	91 576	86 823	86 485	89 300	87 961	86 089	-0,5%	97,9%
<i>dont Personnel à disposition de GPSO</i>	382	379	373	390	390	379	1,5%	97,1%
Remboursement de charges de personnel	-318	-360	-288	-325	-325	-370	28,5%	113,9%
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) (M14)	233 752	238 025	238 306	257 630	253 115	235 145	-1,3%	92,9%
Dépenses réelles de fonctionnement (M14)	218 587	211 716	214 314	220 635	223 052	215 311	0,5%	96,5%
Produits de fonct. réels (DGFIP)	220 406	222 846	220 282	211 592	207 171	208 266	-5,5%	100,5%
Charges de fonct. réelles (DGFIP)	202 242	193 537	193 292	192 608	193 292	188 432	-2,5%	97,5%
Ratio charges de personnel / RRF (M14)	39,20%	36,50%	36,30%	35,20%	34,75%	36,61%		
Ratio charges de personnel / DRF (M14)	41,90%	41,00%	40,40%	41,00%	39,44%	39,98%		
Ratio charges de personnel nettes / Prod de fonctionnement réels (DGFIP)	53,30%	38,80%	39,10%	42,90%	42,30%	41,16%		
Ratio charges de personnel nettes / Charges de fonct. réelles (DGFIP)	45,10%	44,70%	44,60%	45,80%	45,34%	45,49%		

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les charges de personnel représentent ainsi 39,98 % des dépenses réelles de fonctionnement (45,5 % au titre des ratios obligatoires du CGCT contre 58,8 % pour la moyenne de la strate) et 36,61 % des recettes réelles de fonctionnement. Le taux de réalisation est de 97,8 %.

Le CA 2020 intègre notamment les mesures suivantes :

- La tenue des élections municipales du 15/03/20 (161 848 €) ;

- La mise en œuvre en année pleine de la revalorisation des dispositifs santé et prévoyance en faveur du personnel (coût annuel de 359 960 € : délibération n° 15 et 16 du conseil municipal du 26/09/19) ;
- La monétisation des comptes épargne temps (188 207 € : délibération n° 14 du conseil municipal du 26/09/19) ;
- L'effet mécanique d'augmentation des salaires lié au glissement vieillesse technicité (GVT : effet report des 104 avancements de grade validés en fin d'année 2019 pour un coût annuel de 96 505 €, le coût des avancements d'échelon à cadence unique évalué à 289 304 € annuels pour 533 agents),
- La refonte des grilles du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations - PPCR (133 413 € d'effet annuel sur 2020) ;
- La poursuite de la transposition réglementaire du régime indemnitaire RIFSEEP pour les filières culturelles, techniques et médico-sociales au cours de l'année 2020 (132 676 €), ainsi que l'effet report en année pleine lié à sa mise en place au cours de l'année 2019 pour les filières administrative, animation, sportive (pour un coût de 158 027 € sur l'année 2020) ;
- L'effet report en année pleine lié à la mise en œuvre, depuis le 01/09/19, de la mesure de déprécarisation ayant permis l'intégration de 99 vacataires du secteur de la jeunesse. Bien qu'une économie soit observée sur les volumes de vacations, cette mesure a induit un surcoût de masse salariale notamment du fait du passage sur des postes à temps complet et du versement du régime indemnitaire correspondant aux cadres d'emplois de référence (surcoût de 464 018 €).

Outre un niveau constant des effectifs permanents payés entre 2019 et 2020, le CA 2020 intègre également des effets de « déport » (dépenses intervenues en 2019 ayant un impact moindre, voire nul sur 2020) ayant permis une baisse de la masse salariale :

- Une baisse constante des allocations pour perte d'emploi depuis l'adhésion au 1er février 2017 de la ville à Pôle emploi (-192 171 € en 2020 par rapport à 2019) ;
- Un nombre significatif de départs en retraite (46 en 2020 ; 57 en 2019) dont les remplacements s'échelonnent au fil de l'eau ;
- Un niveau constant de vacances de postes sur 2020 (contexte de crise sanitaire).

Covid 19 : La Ville n'a bénéficié d'aucune mesure de chômage partiel, y compris pour le personnel vacataire. Les personnes publiques sont leur propre assureur. De manière à fidéliser des agents difficiles à recruter (les animateurs par exemple), il a été décidé de garantir l'intégralité des salaires pendant toute l'année 2020. Dans la mesure du possible, les agents dont l'activité était suspendue ont été déployés sur d'autres missions.

b. Les charges courantes

Ces charges, retracées aux comptes de la classe 60 (achats fournitures, fluides), 61 et 62 (prestations de services) et 63 (impôts et taxes), correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités hors personnel. **Ces dépenses connaissent en 2020 une diminution de 658 K€, soit -2 % par rapport à 2019.**

Ainsi, la Ville contient ses dépenses courantes à un niveau inférieur à l'année 2012 (34,2 M€).

en milliers €	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécution en % C/B
Prestations de services	7 494	8 172	9 068	9 576	7 794	6 966	-23,2%	89,4%
Eau et assainissement	715	658	682	634	648	623	-8,6%	96,1%
Energie	4 105	3 454	3 585	3 355	4 266	4 125	15,1%	96,7%
Alimentation	2 234	2 263	2 292	2 385	2 250	1 916	-16,4%	85,1%
Achats de fournitures	1 646	1 543	1 355	1 746	5 055	4 718	248,2%	93,3%
DSP restaurant municipal	253	248	326	350	350	177	-45,7%	50,6%
Locations mobilières et immobilières	1 559	1 419	1 299	1 378	1 343	1 071	-17,6%	79,7%
Maintenance des biens mobiliers et immobiliers	3 012	3 035	3 291	3 251	3 541	3 269	-0,6%	92,3%
Primes d'assurances	361	358	300	304	304	300	0,2%	98,7%
Documentation générale et technique	255	242	292	274	310	304	4,3%	98,1%

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécution en % C/B
Formation du personnel	232	182	276	446	404	366	32,6%	90,6%
Honoraires et contentieux	376	511	696	675	495	403	-42,2%	81,3%
Fêtes et cérémonies	476	436	573	534	663	347	-39,5%	52,3%
Catalogues et imprimés	369	571	390	453	617	382	-2,0%	61,9%
Transports	1 017	855	926	924	502	340	-63,3%	67,7%
Frais de télécommunications et d'affranchissement	355	315	314	357	353	298	-5,1%	84,5%
Frais de gardiennage	1 569	1 597	1 541	1 607	1 657	1 652	7,2%	99,7%
Frais de nettoyage des locaux	3 785	3 967	3 924	3 907	3 777	3 739	-4,7%	99,0%
Achat de places en crèches	1 348	1 211	1 099	879	871	556	-49,4%	63,8%
Impôts et taxes	445	439	780	829	973	912	16,9%	93,7%
Remboursement de frais à GPSO	157	93	46	112	112	112	140,8%	100,0%
Autres (carburants, missions...)	437	452	431	536	422	253	-41,2%	60,0%
TOTAL	32 199	32 021	33 487	34 512	36 707	32 829	-2,0%	89,4%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les charges courantes ont des évolutions différentes selon leur nature.

- **Les transports d'œuvres d'art** : -82 K€ (baisse des transports d'œuvres à destination des musées municipaux) ;
- **L'achat de places en crèches** : - 543 K€ (une partie des marchés de réservation de places n'ayant pas reçu d'offres que ce soit en temps complet (-356 K€) ou en multi-accueil (188 K€) ; en contrepartie, le cout des places en crèche en DSP est en augmentation) ;
- **Les locations mobilières et immobilières** : - 229 K€ (le nombre de logements du patrimoine privé est en diminution régulière) ;
- **Les honoraires et contentieux** : - 294 K€ (baisse des contentieux administratifs (- 289 K€) dont les recours préalables obligatoires (-52 K€)) ;
- **Les fluides** : + 482 K€ ;
- **Les impôts et taxes** : + 132 K€ ; (taxe sur les bureaux et les parkings (+85 K€), divers frais de perception et de frais d'assiette (+ 93 K€). L'augmentation globale est cependant moins importante que celle observée entre 2018 et 2019 de +77%) ;
- **La formation du personnel** : + 90 k€ (la Ville a un plan de formation permettant de satisfaire le maximum de demandes de formation. Dans le cadre de la professionnalisation du secteur de l'animation un marché public a été passé pour que les directeurs de centre suivent une formation BPJEPS (72 K€ pour 2020). Les contributions au FIPHP ont augmenté de 5 K€).

Covid 19 : les fermetures d'équipements et les différentes restrictions administratives ont engendré des économies pour la Ville à hauteur de **2,9 M€** avec notamment : 815 K€ liés à l'annulation des classes de découverte des écoles maternelles et élémentaires ; 615 K€ liés à l'annulation des séjours de vacances ; 489 K€ pendant le premier confinement pour les repas externalisés ; 222 K€ sur les transports scolaires ; 93 K€ sur les transports de centres de loisirs ; 227 K€ sur les fêtes et cérémonies tels que les commémorations des deux guerres mondiales (-24 K€), les manifestations des anciens combattants (-75 K€), les évènements du 14 juillet (-77 K€) ou encore les vœux (-99 K€) ; 149 K€ au délégataire de la restauration municipale du fait de la fermeture des bâtiments municipaux au printemps et de la baisse de consommation ensuite (due principalement au télétravail et à l'incitation à déjeuner devant son bureau).

Dans un même temps, **la crise sanitaire a contraint la ville à plus de dépenses évaluées à 4,0 M€**, avec notamment : 2 773 K€ d'achats de masques ; 80 K€ de sécurisation des bâtiments vides ; 297 K€ de fournitures comme des blouses, des visières ; 51 K€, des honoraires ; 39 K€ de dépistages ; 19 K€ de communication avec des prises de vues aériennes ou la vidéo « applaudissements soignants » par exemple, 19 K€ pour la création d'un numéro vert ; 266 K€ d'achat de produits de nettoyage désinfectant ; 65 K€ de frais d'alimentation.

Sur les charges à caractère général, la conséquence covid est évaluée à 1,1 M€

c. Les subventions et contingents

Les dépenses de ce chapitre portent sur les subventions de fonctionnement versées à la fois aux associations dont les activités ont un intérêt communal, aux établissements publics (dont le FFCT à l'EPT GPSO) ou aux organismes publics intervenant en faveur des agents municipaux, ainsi que les participations obligatoires (participations aux dépenses de fonctionnement à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou à celles des écoles privées), les dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'assemblée délibérante et les diverses autres dépenses inscrites aux comptes 65.

Le montant total des subventions et des participations qui ont ainsi été versées en 2020 est de 65 460 K€ contre 68 864 K€ en 2019, soit une baisse de 4,9%.

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécution en % C/B
Subventions aux associations	6 117	6 209	8 404	8 135	8 559	8 468	0,8%	98,9%
Subventions CLSPD	29	11	13	29	29	27	103,3%	95,3%
Contingents	4 532	4 534	4 401	4 774	4 852	4 849	10,2%	99,9%
Subvention et reversement de contractualisation au CCAS	660	659	659	659	859	859	30,3%	100,0%
Indemnités élus, formation élus, collaborateurs de groupes d'élus et frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 410	1 392	1 365	1 413	1 535	1 297	-5,0%	84,5%
Subventions DSP	2 106	2 141	2 099	2 335	2 335	2 293	9,2%	98,2%
Admissions en non-valeurs	130	150	182	150	632	530	191,2%	83,9%
Autres	59	41	24	35	35	23	-2,7%	66,5%
Sous Total subventions-participations	15 042	15 137	17 148	17 528	18 836	18 346	7,0%	97,4%
FCCT	49 097	52 749	51 716	47 209	47 121	47 114	-8,9%	100,0%
TOTAL	64 139	67 886	68 864	64 737	65 957	65 460	-4,9%	99,2%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

- **Les subventions aux associations et aux organismes de droit privé** s'élèvent à 8 468 K€ en 2020 contre 8 404 K€ en 2019, soit une augmentation de 0,8% qui s'explique principalement par les subventions exceptionnelles (62 K€) versées pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Au printemps 2020, le calendrier de versement du solde des subventions a été avancé d'un mois afin de permettre aux associations de ne pas avoir de difficulté de trésorerie.
- **Les subventions au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)** versées en 2020 s'élèvent à **27 K€**, montant en augmentation par rapport à l'année 2019 (13K€).
- **Les contingents et les participations obligatoires** s'élèvent à **4 849 K€** en 2020 contre 4 401 K€ en 2019, soit une augmentation de 10,2%. Ce poste est composé de la participation au fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (2 118 K€ en 2020 contre 2 031 K€ en 2019), des participations aux dépenses des écoles privées (2 570 K€ en 2020 contre 2 250 K€ en 2019 en raison d'une augmentation du forfait versé pour les élèves des écoles maternelles conformément à la délibération du conseil municipal du 6 février 2020), des contributions de la Ville au syndicat mixte de Paris Métropole, au syndicat mixte du cimetière de Clamart et au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (140 K€ en 2020 contre 100 K€ en 2019), des indemnités versées aux instituteurs pour leurs logements (1,5 K€) et de la contribution au fonds de solidarité logement (18 K€).
- **Les subventions aux établissements publics et aux syndicats** passent de **659 K€ à 859 K€**. Grâce à la mise en œuvre de la mutualisation des services supports avec la Ville, la subvention du

CCAS était de 500 K€ trois années de suite mais la crise sanitaire de 2020 a eu pour conséquence d'augmenter de 200 K€ cette subvention. Pour mémoire, à compter de 2016, la subvention de fonctionnement du CLIC (centre local d'information et de coordination) à hauteur de 159 K€ est versée dans le cadre de la contractualisation entre la Ville et le conseil départemental des Hauts de Seine.

- **Les dépenses liées à l'assemblée municipale et aux groupes d'élus** s'élèvent à **1 297 K€** en 2020. Elles sont en baisse de 5,0% par rapport à 2019 (1 365 K€).
- **Les subventions pour contrainte de service public** versées dans le cadre des contrats de DSP sont en augmentation de 9,2% passant de 2 099 K€ en 2019 à 2 293 K€ en 2020. Cette augmentation s'explique par l'ouverture de la nouvelle crèche Gallieni-Bellevue dont la gestion est déléguée.
- **Avec le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2021, les admissions en non-valeur** ont augmenté pour atteindre cette année le montant de 530 K€ en 2020 (182 K€ en 2019). En effet, comme précisé dans la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2020, les montants des créances prescrites s'élevaient à 481 K€ et devaient être impérativement soldées avant le passage à la nouvelle nomenclature. À cela s'ajoute les écritures pour les créances éteintes pour un montant total de 77 K€.

Les admissions en non valeurs depuis 2002

en K€	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	
admissions en non-valeur	37,3	90,1	59,9	138,7	85,7	85,4	87,6	234,1	187,6	499,6	366,4	243,5	375,3	339,2	285,7	130,0	150,0	182,0	530,2	
	Moyenne 2002-2008							Moyenne 2009-2014					Moyenne 2015-2020 =							
	Somme 2002-2008							Somme 2009-2014					Somme 2015-2020 =							
	84							318					270							
	585							1 907					1617							

- **Les autres dépenses** pour **23 K€** englobent notamment les dépenses relatives aux frais médicaux pour les enfants lors des classes de découverte et des colonies de vacances ainsi que la ristourne correspondant aux chèques déjeuners non utilisés.
- **FCCT = 47 114 K€**

Depuis la création de la MGP au 1^{er} janvier 2016, le FCCT est l'unique flux financier entre la commune et l'EPT GPSO, ainsi au titre de la section de fonctionnement, il correspond à la somme de flux de dépenses et de recettes.

en milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Fiscalité ménage	24 755	25 337	25 849	26 417	26 755
Compensation part salaire	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427
Transfert de compétences (hors aménagement)	242	333	605	402	605
Transfert de la compétence aménagement	so	so	1 518	959	1 099
« 4 ^{ème} composante »	so	so	1 350	1 942	1 942
Réforme du stationnement				-1 430	-6 714
TOTAL	48 424	49 097	52 749	51 716	47 114

En 2020, la Ville a perçu pour le compte de l'EPT GPSO 23 427 K€ au titre de la compensation part salaires versés par la MGP et 26 755 K€ au titre de la fiscalité directe ; elle a donc reversé 50 182 K€ via le fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

Le FCCT comprend par ailleurs :

- Un volet « transfert de compétences » commun à toutes les communes de GPSO : il s'agit de la somme des charges liées aux transferts de charges intervenus aux 1^{er} janvier 2016, 2017 et 2018 (605 K€) ;
- Un volet « transfert de la compétence aménagement » propre à certaines communes de GPSO : pour Boulogne-Billancourt, il s'agit du montant des échéances annuelles en intérêt et capital de l'ex-budget annexe Seguin-Rives de Seine désormais porté par GPSO. Les

1 099K€ du CA 2020 correspondent aux charges d'intérêt ; le capital est remboursé en section d'investissement (*cf.infra*) ;

- Un volet « 4^{ème} composante » dont le contenu est défini entre chaque commune de GPSO et GPSO : pour Boulogne-Billancourt, il s'agit d'un renforcement du plan propreté sur le territoire de la ville (1 942 K€) ;
- Un volet de reversement des recettes de FPS en compensation de la perte de la perception des amendes de stationnement à la suite de la réforme de 2018 (- 6 714 K€).

Covid 19 : La participation que la Ville verse à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris a augmenté de 87 K€ en 2020. La crise sanitaire liée au COVID19 a entraîné une forte augmentation du nombre d'inscriptions au service de portage de repas à domicile dès le mois d'avril ce qui a eu pour conséquence d'augmenter les dépenses du CCAS. Pour compenser ce coût supplémentaire, la Ville a versé une subvention complémentaire de 200 K€. Des subventions exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire ont été versées pour 62 K€. **Sur ce chapitre, l'impact de la crise sanitaire s'établit à 359 K€.**

d. Charges financières hors swaps

Les charges financières du budget principal se sont établies en 2020 à 1 692 K€ et la baisse se poursuit (1 835 K€ en 2019).

e. Subventions aux budgets annexes

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes apparaissent en dépenses dans le budget principal et en recettes dans les budgets annexes concernés. Les écritures de ces budgets annexes font l'objet d'un développement détaillé ci-dessous (II).

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécution en % C/B
BBI Publications	320	410	370	292	292	270	-8%	92,3%
Piscine patinoire	955	1 185	1 620	1 250	1 650	1 650	32%	100,0%
TOTAL	1275	1595	1 990	1 542	1 942	1 920	24%	98,8%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Depuis 2018, les subventions d'équilibre provenant du budget principal ne concernent que les deux budgets annexes, Piscine-Patinoire et BBI Guide Pratique. Le budget annexe « Locations Immobilières » s'équilibre par des recettes propres.

Covid 19 : La Ville a provisionné un montant de 600 K€ pour l'année 2020 correspondant à une indemnisation pour la DSP Piscine Patinoire (qui a donné lieu à une délibération du CM du 18 mars 2021). **Sur ce chapitre, l'impact de la crise sanitaire s'établit à 600 K€.**

f. Dépenses exceptionnelles

Les dépenses dites « exceptionnelles » sont en baisse de 11,5 % passant de 919 K€ en 2019 à 813 K€ en 2020. À l'exception des dispositifs chèque famille et allocation municipale de garde tous les postes de dépenses apparaissent en diminution, ce qui s'explique par le confinement strict des mois de mars et avril et d'une situation sanitaire qui a mis un frein au maintien de certaines activités. L'augmentation des deux dispositifs en faveur des familles s'explique par des raisons comptables (nouvelle méthode de rattachements des dépenses qui a impacté l'exercice 2019).

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Evol en % C/A	Exécution en % C/B
Allocation municipale de garde	498	540	293	460	460	374	27,6%	81,4%
Chéquier famille	235	288	165	280	269	195	18,3%	72,5%
Participations repas élèves des écoles privées	97	121	129	120	120	80	-38,1%	66,4%
Autres bourses et prix	76	39	72	72	41	9	-87,0%	23,0%
Annulation de titres sur exercices Antérieurs	259	75	196	110	161	110	-43,7%	68,3%
Autres charges exceptionnelles	60	86	64	62	88	44	-30,8%	50,0%
TOTAL	1 225	1 149	919	1105	1139	813	-11,5%	71,3%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement (y compris les emprunts nouveaux)

Les recettes de la section d'investissement s'établissent à 21 849 K€ en 2020 contre 14 623 K€ en 2019, en incluant les produits de cessions et les emprunts nouveaux. Hors cessions et emprunts, les ressources propres d'investissement s'établissent à 7 317 K€ contre 6 483 K€ en 2019, soit une augmentation de 13 %.

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total voté 2020 B (*)	CA 2020 (C)	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
FCTVA - a	4 328	22 985	2 621	5 307	5 621	4 799	83,11%	85,38%
Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement - b	1 225	1 896	421	450	450	107	-74,60%	23,76%
Amendes de police - c	1 774	2 004	574	0	0	0	nd	nd
Subventions d'équipement - d	3 097	1 782	2 790	4 349	4 349	2 395	-14,15%	55,08%
Cessions -e	9 464	4 015	4 941	5 307	5 307	1 433	-71,00%	27,00%
Autres recettes - f	232	249	77	95	95	15	-80,43%	15,86%
Recettes d'emprunt	12 500	5 000	3 200	6 000	3 200	13 100	309,38%	409,38%
Total recettes d'investissement	32 619	37 931	14 623	21 508	19 022	21 849	49,42%	114,86%

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

a. Le FCTVA

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), calculé sur la base des dépenses d'investissement 2019, s'est élevé à **4 799 K€** en 2020 contre 2 621 K€ en 2019.

b. Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement

Depuis la réforme des taxes d'urbanisme, entrée en vigueur en mars 2012, la taxe d'aménagement (TA) s'est progressivement substituée à la taxe locale d'aménagement (TLE). La Ville ne perçoit désormais plus que la TA. Le produit de cette taxe (**107 K€**), assise sur la valeur des ensembles immobiliers faisant l'objet d'une autorisation de construction, est très variable.

c. Amendes de police

Depuis la réforme du stationnement entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, l'année 2020 est la première année où la réforme s'applique en année pleine. En effet, les exercices 2018 et 2019 sont exceptionnels du fait du décalage de deux ans entre le versement des amendes de police et leur remplacement par le forfait post stationnement (FPS). Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la réforme, la Ville perçoit la totalité de la dotation de l'Etat relative aux amendes de police liées à la circulation mais ne perçoit plus de recettes des amendes émises au titre du stationnement. La recette est dorénavant perçue uniquement en fonctionnement via le FCCT, pour 2020 la recette s'élève à 6 714 K€.

d. Subventions d'équipement

La Ville a perçu en 2020 un soutien de ses divers partenaires à la réalisation d'équipements et de travaux pour un montant total de **2 395 K€** (contre 2 790 K€ en 2019) correspondant :

- Aux acomptes de subventions accordés par le conseil départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement 2019-2021 pour le financement de la construction de la crèche Gallieni-Bellevue (390 K€), du réaménagement du groupe scolaire Fessart/Escudier (713 K€), du cimetière Pierre Grenier (456 K€) ainsi que le solde de la subvention pour la restauration des archives municipales (1,5 K€) ;
- Au versement intégral de la subvention accordée par le Conseil régional pour la vidéoprotection du stade Le Gallo (36 K€) ;
- Au versement intégral de la subvention accordée par la CAF pour les travaux de la crèche Le Parc (240 K€) ;
- Au versement intégral de la subvention accordée par la DRIHL pour la construction du centre d'hébergement d'urgence de l'Olivier (290 K€) ;
- Au versement d'un acompte de la subvention accordée par la DSIL pour les travaux de réaménagement de l'espace Bernard Palissy (144 K€) ;
- Au versement intégral de la subvention accordée par le SIPPAREC pour les travaux sur le châssis de l'école Escudier (14 K€) ;
- Au versement intégral des subventions accordées par le conseil départemental des Hauts-de-Seine pour les travaux dans l'école Lazare Hoche (22 K€) et la maternelle Point du Jour (9 K€) ;
- Au solde de la subvention du Conseil départemental pour le mail paysager du Pont de Sèvres (81,2 K€ reversés intégralement à la SPL Val de Seine Aménagement).

Le Département est le principal financeur de la Ville (70 % des subventions perçues en 2020) devant la Caisse d'allocation familiales (10 %). Les secteurs bénéficiaires sont notamment l'éducation (32 %), la petite enfance (26 %) et le social (12 %).

e. Les cessions

Les produits de cessions sont constatés en fonctionnement (compte 775) mais constituent en réalité une ressource propre d'investissement, c'est pourquoi la prévision budgétaire est inscrite en section d'investissement. En 2020, la Ville a perçu 1 433 K€ au titre des cessions :

- De véhicules pour un montant total de 43 K€ ;
- D'un ensemble immobilier situé 1-15 avenue Pierre Grenier pour 1 390 K€
- Du 57-59 rue de Bellevue à 1€.

f. Autres recettes

Ces recettes correspondent à des dépôts de garantie (10 K€) et à une opération effectuée pour compte de tiers à hauteur de 5 K€ (débarras, nettoyage et désinfection d'un appartement).

g. Les emprunts nouveaux

La Ville a eu recours au cours de l'année 2020 à de nouveaux emprunts pour un volume total de 13,1 M€ :

- 6,1 M€ correspondant à un contrat de prêt passé en juin conformément aux prévisions du budget (Agricole Ile de France) ;
- 7 M€, correspondant à un contrat de prêt passé avec la Banque postale Ile de France pour financer la crise de la COVID19.

2. Les dépenses d'investissement (y compris le remboursement de dette)

Mouvements réels seuls en milliers €	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (A)	BP 2020	Budget total voté 2020 (B) (*)	CA 2020 (C)	Évolution en % C/A	Exécution en % C/B
Crédits de paiement	44 288	24 132	38 604	45 532	46 301	33 368	-14%	72%
Autres (remboursement de taxes, cautions...)	13 121	250	115	95	95	9	-92%	9%
Subvention au budget annexe Piscine patinoire	321	301	51	1 057	1 057	779	1428%	74%
Travaux en régie	2 998	3 000	2 998	3 000	3 000	2 830	-6%	94%
Remboursement de dette	6 403	34 626	5 286	24 809	24 809	6 257	18%	25%
Total	67 131	62 308	47 053	74 493	75 262	43 243	-8%	57%

(*) hors mouvements équilibrés en dépenses et en recettes (**) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020

Sur le budget principal, les dépenses d'investissement étaient prévues à hauteur de 75 M€. Au **CA 2020, elles sont de 43,2 M€**. Ces dépenses intègrent, notamment :

- **Le remboursement de la dette : 6,3 M€ réalisés correspondant aux remboursements contractuels de la dette**, contre 24,8 M€ de prévus dont le montant incluait 13 M€ en dépenses et en recettes pour d'éventuelles opérations de réaménagements de dette et 5,5 M€ de désendettement avant la Covid19.
- **Les autres dépenses** : Le BP 2020 prévoyait une subvention d'investissement pour financer les travaux de la Piscine-patinoire de 1057 K€. Il n'a été réalisé que **779 K€** ;
- **Les dépenses d'équipement** : il s'agit des dépenses de travaux récurrents, de gros projets ou de subventions. En 2020, les **dépenses d'équipement s'élèvent à 33,4 M€** à comparer avec les prévisions à hauteur de 46,3 M€, soit un taux de réalisation de 72 %.

a. Situation cumulée des AP et des CP en 2020

a.1 Les autorisations de programmes

Concernant le périmètre des dépenses d'équipement, la présentation retenue est identique à celle des années précédentes : sont ici examinés les comptes des classes 20 « Immobilisations incorporelles », 21 « Immobilisations corporelles » et 23 « Immobilisations en cours » en excluant les travaux en régie et les corrections d'actifs.

L'exécution des AP/CP en 2020 peut être synthétisée de la manière suivante (en K€) :

	AP votées pour 2020 et années suivantes	Reports 2019	CP votés en 2020	Mandaté 2020	Restes à réaliser 2020
Budget principal	164 112	0	46 301	33 368	0

Le montant total des AP pour 2020 et les années suivantes était de 164 112 K€ et se décomposait de la manière suivante :

- **29 713 K€ au titre des opérations récurrentes** concernant les travaux sur les bâtiments publics, l'acquisition de matériels informatiques et de biens mobiliers ;
- **17 430 K€ au titre des subventions d'équipement** versées à des tiers, telles que les subventions versées à GPSO, à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, ou encore les subventions pour surcharges foncières ;
- **116 969 K€ au titre des opérations dites « projet »** au sein desquelles l'équipement omnisports (72 174 K€), les réhabilitations des écoles Fessart/Escudier et Lazare-hoche/Denfert-Rochereau (2 520 K€), l'opération Cimetière Pierre Grenier (5 969 K€), l'opération liée à la crèche Galliéni-

Bellevue (2 124 K€), la rénovation du Foyer de l'Olivier (1 047K€), les fusions d'écoles (1 045 K€), l'espace Bernard Palissy (3 651 K€), Boulogne 2024 (700 K€), les bulles de tennis (1 255 K€), le club seniors Carnot (924 K€), étant précisé que ces montants ne correspondent pas au total des opérations depuis l'origine mais au reste à réaliser à partir de 2020.

À la clôture de l'exercice 2020, compte tenu des réalisations 2020 (33 368 K€), des opérations à clôturer et des restes à réaliser (0 K€), le montant des AP pour les années suivantes s'élève à 117 810 K€.

a.2 Les Crédits de Paiement

En 2020, le montant des CP votés s'est élevé à 46 301 K€. Ils ont été inscrits lors des délibérations budgétaires suivantes :

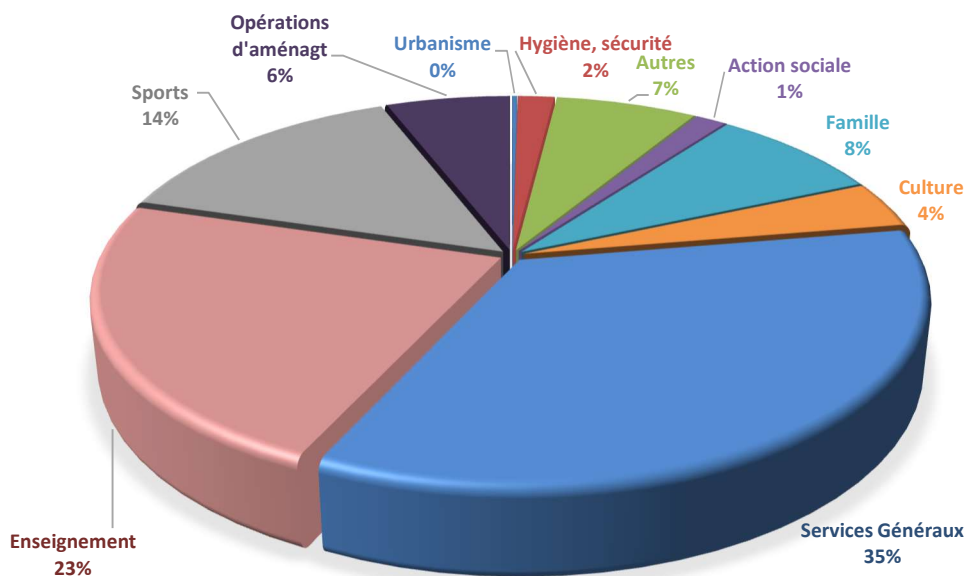
BP 2020 :	46 232 K€
DM 2020 :	69 K€

Compte tenu des crédits reportés de l'exercice 2019, la capacité de mandatement de l'exercice 2020 était de 46 301 K€ (contre 47 473 K€ en 2019).

Les reports de CP 2020 sur 2021, limités aux subventions d'investissement restant à verser, sont nuls.

b. Résultats d'exécution de l'exercice 2020

Les CP mandatés en 2020 se sont élevés à 33 368 K€, soit un taux de réalisation de 72 % par rapport à la capacité de mandatement. Ils ont été utilisés comme suit.



Services Généraux : **11 528 K€** (contre 9 005 K€ en 2018)

Les opérations projets portent pour l'aménagement paysager du cimetière Pierre Grenier (1 511 K€), 0,5 K€ pour l'achat d'un fauteuil de travail dans le cadre de l'opération RH-amélioration des conditions de travail, la GRC (28 K€), les logiciels de paye et de gestion du temps de travail (207 K€), 267 K€ pour l'Ad'ap (dont 251 K€ pour la mise aux normes des ascenseurs du Carré Belle Feuille) et la sécurité électrique dans les bâtiments communaux (68 K€).

Les dépenses d'investissement récurrent enregistrées sur cette fonction sont pour :

- 51% des dépenses de travaux sur les bâtiments administratifs avec notamment les travaux de réaménagement et rénovation des bureaux de l'hôtel de ville (295K€), les travaux d'entretien de la

maison Walewska (117 K€), les travaux d'entretien des ascenseurs de l'Hôtel de Ville (54 K€), mise en place de la climatisation dans les salles de la maison des associations (32 K€) ;

- 32% des acquisitions de matériel informatique, de logiciels et de réseau ;
- 13% d'acquisition d'équipements, de matériels et de mobiliers ;
- 4% liés à l'achat d'équipement dans le cadre de la crise sanitaire.

À ces dépenses, il convient d'ajouter la subvention d'équipement versée à l'association diocésaine de 100 K€ pour les travaux des salles paroissiales de Ste Cécile et 20 K€ à l'association les Amis de Notre Dame de Boulogne ainsi que la composante FCCT d'investissement (remboursement à l'euro l'euro de la Ville à l'EPT GPSO de l'ex-budget Billancourt Seguin) pour 3 783 K€.

Sécurité : **575 K€** (contre 309 K€ en 2019)

Les dépenses réalisées sur la fonction « Sécurité » en 2020 concernent la participation versée à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris au titre des dépenses d'investissement (442 K€), l'opération de vidéoprotection (58 K€, notamment 37 K€ pour le remplacement de caméras et 21 K€ pour l'extension du dispositif de vidéoprotection) et l'acquisition de matériels pour la police municipale, la surveillance de la voie publique et le service hygiène (75 K€).

Enseignement : **7 585 K€** (contre 14 154 K€ en 2019)

En 2020, les dépenses d'équipement réalisées en matière d'enseignement reposent essentiellement sur les travaux effectués dans les écoles existantes (1 146 K€ pour les écoles maternelles - par exemple 66 K€ pour la réfection des deux toitures de la maternelle Gallieni, 902 K€ pour les écoles élémentaires - par exemple pour l'élémentaire Castéja, les travaux d'isolation et d'étanchéité de la terrasse pour 97 K€ - et 71 K€ pour les locaux de restauration scolaire, dont 32 K€ pour l'UCP), le plan numérique pour 241 K€ (dont 46K€ de travaux de câblage, 35 K€ pour l'achat d'ordinateurs, imprimantes, webcams pour les écoles, 67K€ pour les iPad dans les écoles) et sur l'achat de mobiliers et matériels (704 K€, dont par exemple 82 K€ de manuels scolaires pour les écoles élémentaires).

Les autres dépenses concernent la réhabilitation de l'école Fessart/Escudier (676 K€ dont 572 K€ pour l'accessibilité), les fusions des écoles Sèvres/Galliéni et Forum/Castéja (595 K€), la réhabilitation de l'école Lazare Hoche/Denfert Rochereau (529 K€ dont 383 K€ pour l'accessibilité), le groupe scolaire Billancourt (312 K€), l'école du Numérique (26 K€), les crédits pour la réhabilitation du restaurant scolaire, de la cuisine de production et du centre d'hébergement Pierre Grenier (2 368 K€).

Culture : **1 313** (contre 1 640 K€ en 2019)

Les dépenses d'équipement relatives à la fonction « Culture » comprennent notamment :

- Les dépenses récurrentes (1 220 K€). Ces dépenses concernent la rénovation des bâtiments pour 465 K€ (dont les travaux de reprise d'étanchéité de la bibliothèque du Parchamp, le remplacement de la moquette du cinéma Landowski, le remplacement des éclairages dans la nef Landowski), ainsi que les acquisitions culturelles telles que les fonds documentaires (422 K€), œuvres d'art (81 K€), équipements scéniques pour un montant de 35 K€ ;
- Des subventions d'équipement pour 29 K€ ;
- Des travaux d'accessibilité pour 64 K€.

Sports : **4 831 K€** (contre 3 600 K€ en 2019)

Les dépenses d'équipement rattachées à la fonction « Sports » concernent :

- Le projet d'équipement omnisports (1 860 K€), l'adaptation du gymnase de la Biodiversité ainsi que le dommage-ouvrage (319 K€), l'aménagement du local accueillant le *e-sport* (197 K€), les tribunes du stade Le Gallo (287 K€), la phase 2 des travaux du complexe sportif Le Gallo (33 K€), les bulles de tennis (966 K€) ;

- Les travaux et interventions sur l'ensemble des bâtiments sportifs de la Ville (728 K€) tels que la remise en état du sol de la carrière du centre équestre Pierre Perbos (101 K€), la réfection d'une partie de la façade du gymnase Paul Bert (71 K€) ;
- L'acquisition de matériels et équipements sportifs (145 K€, dont par exemple 35 K€ pour l'équipement de la salle de gymnastique du COSEC et 5 K€ de but de basket pour le gymnase Maître Jacques) ;
- Des travaux d'accessibilité pour 20 K€ ;
- Des travaux de mise en sécurité électrique pour 66 K€ ;
- Des subventions d'équipement à diverses associations (170 K€), 150 K€ pour l'ACBB et 20 K€ pour Voiles de Seine.

Jeunesse : **145 K€** (contre 232 K€ en 2019)

Il s'agit principalement de dépenses de travaux (64 K€) dans les centres de loisirs - par exemple 10 K€ pour le rafraîchissement des peintures du centre de loisirs maternel Sèvres Gallieni - ou dans des bâtiments dédiés à la jeunesse - par exemple 21 K€ de travaux dans la salle de musique rue de Clamart - ainsi que l'acquisition d'équipements (71 K€) pour les activités de la jeunesse. Par ailleurs, 11 K€ de subventions d'équipement ont été versées en 2020 à plusieurs associations boulonnaises.

Actions Sociales : **493 K€** (contre 3 051 K€ en 2019)

Les dépenses d'équipement au titre de l'action sociale ont notamment concerné en 2020 les travaux du foyer d'hébergement l'Olivier (460 K€) et les travaux sur les bâtiments dédiés à l'action sociale (25 K€), dont la mise en sécurité des locaux rue Damiens.

Famille : **2 755 K€** (contre 4 210 K€ en 2019)

Les dépenses d'équipement rattachées à la fonction « famille » concernent :

- La construction de la crèche Gallieni Bellevue (1 273 K€) ;
- 55 K€ pour la crèche de la ferme ;
- Les études et travaux de l'agenda Ad'ap (39 K€) ;
- Les travaux et interventions sur l'ensemble des bâtiments de petite enfance et d'accueil des seniors (1 123 K€) ;
- L'acquisition de matériels et équipements (127 K€).

Logement : **1 072 K€** (contre 406 K€ en 2018)

Ce poste est constitué de travaux sur le patrimoine privé de la Ville (85 K€) et de surcharges foncières (987 K€).

Urbanisme : **80 K€** (contre 70 K€ en 2019).

Cette opération comprend des études pour 80 K€.

Opérations d'Aménagement : **1 964 K€** (contre 1 221 K€ en 2019)

Les réalisations constatées en 2020 sur cette fonction concernent des frais d'acquisitions immobilières du 33 rue des Peupliers pour 497 K€ et du 84 rue du Point du jour pour 700 K€ et 97 rue Castejà pour 172 K€, des frais d'éviction pour 560 K€ et des diagnostics.

Voirie/environnement/politique de la ville : **475 K€** (contre 282 K€ en 2019)

Les dépenses de voirie et d'espaces verts (230 K€) concernent principalement les interventions sur les bouches à incendie (137 K€), des travaux dans les locaux des cantonniers et pour les espaces verts au titre du groupement de commandes (67 K€).

De plus, 3 K€ ont été dépensés au titre des autorisations d'urbanisme et 15 K€ pour la politique de la ville.

8 K€ ont aussi été consacrés à des subventions aux associations dans le cadre de la politique de la ville et 138 K€ de participation à l'achat de vélos à assistance électrique.

Actions économiques : **550 K€** (contre 478 K€ en 2019)

Les dépenses concernent les interventions sur les marchés d'approvisionnement (164 K€), les études et travaux de l'agenda Ad'ap (59 K€) et la sécurité électrique dans les marchés (328 K€).

Covid 19 : Des dépenses d'investissement à hauteur de **300 K€** ont permis notamment d'aménager les espaces d'accueil du public afin que les agents de Ville puissent recevoir les Boulonnais dans le respect des gestes barrières.

* * *

Bilan de l'Ad'ap sur l'exercice 2020

En 2020, la situation des établissements concernés par le projet Ad'ap est la suivante :

- 6 établissements sont sortis du périmètre en raison d'une évolution patrimoniale (vente, pas d'affectation, à démolir, passé en code du travail, etc.) : crèche les Guérets, jardin d'éveil du Dôme, ancienne PMI rue de Paris, le château de Benais, la bibliothèque Marmottan, un local musical. Cela porte le nombre d'établissements sortis à 17 avec ceux sortis sur la période précédente.
- 52 équipements ont été rendus accessibles : les travaux sont terminés ou déclarés conformes ;
- 30 équipements sont en cours d'étude ou de travaux depuis 2020.
- 27 équipements vont faire l'objet d'étude ou de démarrage de travaux à partir de 2021 et 25 resteront à programmer sur l'exercice 2022.

c. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre étant toujours équilibrées, elles ne modifient pas le résultat global du compte administratif mais les résultats respectifs des deux sections du budget.

<i>en milliers €</i>	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes de fonctionnement	3 384	7 996	4 696	3 705	3 539
Dépenses de fonctionnement	19 091	44 041	26 314	21 002	16 051
Solde fonctionnement (a)	-15 707	-36 045	-21 618	-17 298	-12 512
Recettes d'investissement	21 014	49 020	31 181	25 162	19 067
Dépenses d'investissement	5 306	12 975	9 563	7 865	6 555
Solde investissement (b)	15 707	36 045	21 618	17 298	12 512
Total effet mouvements d'ordre (a+b)	0	0	0	0	0

c.1 Nature des opérations

En 2020, les opérations d'ordre représentent 22 628 K€. Pour la section de fonctionnement, les recettes sont de 3 539 K€ et les dépenses de 16 051 K€. Le solde, soit 12 512 K€, réduit l'autofinancement réel dégagé sur la section de fonctionnement par un transfert vers la section d'investissement permettant notamment de diminuer à due proportion le besoin de financement.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent ainsi à 19 089 K€ et les dépenses à 6 577 K€.

Cessions d'actifs

Lorsque la Ville vend un bien inscrit dans son patrimoine, la réglementation comptable prévoit la constatation de la sortie de l'actif pour la valeur nette comptable du bien cédé et la constatation d'une part, de la vente, et d'autre part, de la différence entre la valeur comptable et la vente. Le produit de ces ventes est transféré en section d'investissement.

Pour les ventes intervenues en 2020, les inscriptions budgétaires du compte administratif sont les suivantes :

- Pour les sorties d'actifs, en dépenses de fonctionnement (compte 675) et en recettes d'investissement (comptes 21) un montant de 251 K€ ;
- Pour la constatation des plus-values, en dépenses de fonctionnement (compte 676) et en recettes d'investissement (compte 192), un montant de 1 182 K€ ;
- Pour la constatation de moins-values (compte 776 en recettes de fonctionnement et compte 192 en dépenses d'investissement), le montant est minime (198,48 €).

En 2020, la Ville a également cédé à l'euro symbolique des biens d'une valeur de 40 K€ (parcelle au 57/59 rue de Bellevue).

Les amortissements

En application de la nomenclature M14, certaines acquisitions (pour l'essentiel les biens meubles) doivent être amorties à partir de l'année suivant leur entrée dans l'actif de la Ville, les durées d'amortissement ayant été fixées par délibérations du conseil municipal.

En 2020, les dotations techniques apparaissent en dépenses de fonctionnement (compte 6811) et en recettes d'investissement (comptes 2805, 2808 et 281) pour 10 726 K€.

Les amortissements des frais d'études s'élèvent à 557 K€ en dépenses de fonctionnement (compte 6811) et recettes d'investissement (compte 2802, 28031 et 28033).

Les amortissements des subventions d'équipement s'élèvent à 3 306 K€ en dépenses de fonctionnement (compte 6811) et recettes d'investissement (compte 2804).

Provision pour dépréciation des comptes des actifs circulants

En 2020, les informations communiquées par le trésorier municipal en matière de restes à recouvrer conduisent à réduire la provision pour créances irrécouvrables de 281 K€.

Provision et reprise de provision pour risques et charges

La provision constituée au titre des contentieux a fait l'objet d'une reprise (332 K€) à la suite des jugements rendus par le tribunal d'instance et la cour administrative d'appel ne donnant pas lieu à un recours de la partie adverse. Par ailleurs, la provision a dû être abondée de 20 K€ pour couvrir le risque de charges résultant de divers litiges.

Dons et legs

En 2020, aucun don ni legs n'a été reçu.

Transfert de frais d'études

Ces mouvements consistent à transférer les frais d'études (comptes 2031) et d'insertion (compte 2033), réalisés antérieurement et se rattachant à des programmes d'équipement ayant connu un début d'exécution, sur des comptes d'immobilisations en cours (comptes 23 et 21). Ces écritures d'un montant de 2 955 K€ sont équilibrées en dépenses (comptes 205, 21 et 23) et en recettes (compte 203).

Récupération d'avances sur marché

Suivant les modalités indiquées dans les marchés concernés, les avances accordées par la collectivité doivent être remboursées par les titulaires des marchés, en dépenses (comptes 21 et 23) et en recettes (238). Cette année, leur montant s'élève à 20 K€ en dépenses (comptes 21 et 23) et en recettes (238).

Les travaux et les études en régie

Il s'agit d'immobilisations créées par la Ville pour elle-même. Ont été comptabilisés en 2020 des travaux et des études pour **2 830 K€ (recettes au compte 72, dépenses aux comptes 2031 et 2313)**.

Reprise subventions transférables

Les subventions transférables participent au financement des immobilisations amortissables par une écriture inverse au flux d'amortissement. Elles doivent faire l'objet chaque année d'une reprise à la section de fonctionnement (compte 777) et disparaître du bilan simultanément à l'amortissement de l'immobilisation (compte 139). Cette année la reprise s'élève à 48 K€.

Régularisations

Des écritures permettant de transférer des dépenses imputées par erreur sur le compte 202 sur le comptes 2031.

Neutralisation des subventions versées

Ce dispositif spécifique de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées permet à la collectivité, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger un éventuel déséquilibre en utilisant la procédure de neutralisation.

En 2020, ce dispositif a été initié dans le cadre des amortissements des subventions d'équipement en nature (compte 2044) créées en contrepartie des cessions réalisées à titre gratuit ou à l'euro symbolique en 2019.

Ainsi, le compte 7768 est crédité du montant de la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par le débit du compte 198 « Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées ». Cette neutralisation s'élève à 49 K€.

c.2 Tableau récapitulatif des opérations d'ordre

en milliers €	Dépenses de fonctionnement			Recettes d'investissement		
Désignation de l'opération	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte	Montant
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	934	675	251	914	21	251
Plus-Value des immobilisations cédées	934	6761	1 182	914	192	1 182
Autres charges exceptionnelles	934	678	0	914	271	0
Cessions d'actifs			1 433			1433
Amortissements techniques	934	6811	10 726	914	2805;2808;281	10 726
Amortissements des frais d'études	934	6811	557	914	2802;2803128033	557
Amortissements des subventions d'équipement versées	934	6811	3 306	914	2804	3 306
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			14 598			14 598
Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	934	6862	0	914	4817	0
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	934	6817	0	914	4912	0
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	934	6815	20	914	15112	20
TOTAL dépenses de fonctionnement			16 051	Sous-total recettes d'investissement		16 051

en milliers €	Dépenses d'investissement			Recettes de fonctionnement		
Désignation de l'opération	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte	Montant
Moins-Value des immobilisations cédées	914	192	0	934	7761	0
Etudes en régie (immobilisations incorporelles)	914	2031	1 755	934	721	1 755
Travaux en régie (immobilisations corporelles)	914	2313	1 075	934	722	1 075
Travaux et études en régie			2 830			2 830
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	914	4912	281	934	7817	281
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	914	15112	332	934	7815	332
Reprise subventions transférables	914	139	48	914	777	48
Neutralisation subventions "versées" (cessions 1€)	914	198	49	914	7768	49
Sous-total dépenses d'investissement			3 539	Total recettes de fonctionnement		3 539

en milliers €	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Désignation de l'opération	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte	Montant
Dons et legs en capital	910	2161	0	910	10251	0
Opérations afférentes à l'emprunt			0	910	16449	0
Transfert frais d'études et récupération d'avances sur marchés	910	23	1 536	910	203	2 955
	910	21	1 440		238	20
	910	2051	0			
Total transfert études et récupération d'avances sur marché			2 976			2 976
Cession à titre gratuit	910	2044	40	910	21	40
Transferts droits à déduction de TVA	910	2762	0	910	21	0
Écritures de régularisation	910	2031	22	910	202	22
Transferts droits à déduction de TVA	910	2762	22	910	21	22
Sous-total dépenses et recettes d'investissement			3 038			3 038
TOTAL dépenses et recettes d'investissement			6 577			19 089
TOTAL GENERAL			22 628			22 628

d. Restes à réaliser

En 2020, aucune dépense n'est à reporter, l'état des restes à réaliser est donc nul.

C- RÉSULTAT DE L'EXERCICE (M14)

L'excédent de la section de fonctionnement du seul budget principal s'élève à 22 664 K€, hors recette de cessions. Le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2019 (21 010 K€) porte ce résultat à 43 674 K€. Après prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement de 21 394 K€ et des reports d'investissement (0 K€ en dépenses), le résultat net de clôture est ramené à **22 280 K€**.

Le résultat d'exécution 2020 du budget principal de la maquette M14, comme les résultats d'exécution des budgets annexes (détaillés dans la partie II du présent rapport), a fait l'objet d'une reprise anticipée au BP 2021.

RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL (M14)	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020
mouvements réels (cessions retraitées)				
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	233 752	238 025	238 306	235 145
Travaux en régie	2 998	3 000	2 998	2 830
Restes à réaliser en fonctionnement	0	0	0	0
Total recettes de fonctionnement (1)	236 751	241 025	241 304	237 975
Dépenses de fonctionnement	218 587	211 716	214 314	215 311
Restes à réaliser en fonctionnement	0	0	0	0
Total dépenses fonctionnement (2)	218 587	211 716	214 314	215 311
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	18 164	29 309	26 990	22 664
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4) (yc Billancourt Seguin)	10 581	14 853	25 758	21 010
Résultat cumulé de fonctionnement (5) =3+4	28 745	44 162	52 748	43 674
Recettes d'investissement (yc cessions) (6)	45 064	45 064	14 623	41 432
Dépenses d'investissement (7)	54 020	64 508	47 053	46 443
dont travaux en régie	2 998	3 000	2 998	2 830
dont CP	44 288	24 132	38 604	33 368
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)(yc Billancourt Seguin)	-10 564	1 733	693	-16 383
Besoin de financement (9) = 6-7+8	-21 400	-17 711	-31 738	-21 394
Résultat brut (10) =3+4+9	7 345	26 451	21 010	22 280
Reports Recettes (11)	0	0	0	0
Reports Dépenses (12)	0	0	0	0
Résultat disponible(13) = 10+11-12	7 345	26 451	21 010	22 280
Fonds de roulement de l'exercice hors RAR	7 345	26 451	21 010	22 280

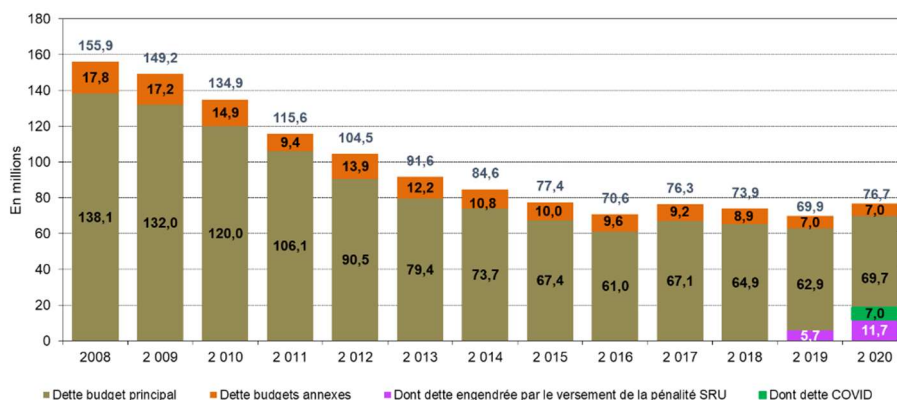
D- LA DETTE

La dette et l'évolution de celle-ci ont fait l'objet d'un précédent **rapport présenté par l'exécutif lors du conseil municipal du 11 Février 2021**. Ce rapport dresse un état des lieux de la dette consolidée au 31 décembre 2020¹ :

- L'encours de dette est classé 100 % 1A, soit le profil de risque le plus faible au sens de la charte Gissler (ou charte de bonne conduite). Il se compose d'emprunts à taux fixe et d'emprunts à taux variable simples indexés sur des indices monétaires de la zone euro ;
- Selon la grille élaborée par le prestataire *Finance Active*, le risque global associé à l'encours de dette est de 1 (sur une échelle allant de 1 à 5), soit un niveau de risque le « plus bas possible » ;
- Les emprunts à taux variables représentent 33 % de l'encours, les emprunts à taux variables couverts 25 %, et les emprunts à taux fixes 42 % : la ventilation de la dette est équilibrée ;
- Le taux moyen s'établit à 2,18% ;
- L'encours consolidé de la dette a été diminué de moitié depuis 2008 (budget principal et budget annexe Piscine Patinoire) , soit - 79,2 M€ sur la période et -100 M€ en incluant le budget annexe aménagement transféré à l'EPT GPSO. La dette est passée de 155,9 M€ en 2008 à 76,7 M€ en 2020.

Covid 19 : La trajectoire de désendettement que poursuit la Ville depuis 2008 s'est vue entravée en 2020 par la contrainte de recours à la « dette COVID » de 7 M€. En excluant cet emprunt, la Ville aurait présenté un encours de dette consolidée de 69,7 M€, soit une baisse de 200 K€ au cours de l'exercice. La capacité de désendettement consolidée est de 3,3 ans en 2020 (3,1 ans sur le budget principal).

Evolution de l'encours de dette de la Ville
Dettes consolidées (en M€)



a. Les charges financières

Au total, les charges financières se sont élevées à **1 692 K €**, soit une diminution de 143 K€ (1 835 K€ en 2019). Pour pouvoir comparer les deux années, il convient d'isoler les ICNE qui s'élèvent à - 69 K€ en 2020 contre - 65 K€ en 2019. Les charges financières *stricto sensu* (compte 66111) ont quant à elles baissé de 171 K€, passant ainsi de 1 878 K€ en 2018 à 1 707 K€ en 2020.

Les principaux mouvements liés aux charges financières sont les suivants :

¹ Dans le cadre de la stratégie de gestion active et de sécurisation de la dette menée depuis plusieurs années, ce rapport a présenté les actions réalisées en 2020 ainsi que les perspectives d'évolution de l'endettement et la gestion de la dette pour l'année suivante.

En milliers d'euros	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
(I) Charges financières (et charges assimilées)	5 391	5 242	4 755	3 941	3 742	3 508	3 214	2 799	2 427	4 503	1 835	1 692
Intérêts dette long terme B. ppal (66111+ 66112)	3 200	4 202	4 128	3 350	3 167	2 967	2 740	2 489	2 238	1 696	1 813	1 638
Intérêts dette court terme (6615+ 6618)	562	309	63	20	0	88	57	27	20	28	0	1
Commissions divers, dont indemnité RA (668)	916	84	123	143	167	128	151	78	41	1 907	22	52
Charges financières des SWAPS	713	646	441	426	409	325	266	204	128	872	0	0
(II) Produits financiers	686	751	558	465	468	384	310	245	162	954	0	0
(Total compte 76 - Budget principal)												
Produits financiers des SWAPS (7688)	686	751	558	465	468	384	310	245	162	954	0	0
(I)-(II) Charges financières nettes	4 705	4 491	4 197	3 476	3 274	3 124	2 904	2 554	2 265	3 550	1 835	1 692

Les frais financiers du budget principal se décomposent ainsi :

- 1 707 K€ d'intérêts de dette long terme dont il faut retirer 69 K€ (-65 K€ en 2019 et +1 030 K€ en 2018) de variation des intérêts courus non échus de la dette long terme, soit **1 638 K€** ;
- **1 K€** d'intérêts de dette court terme imputables au budget principal, en raison de tirages effectués sur les lignes de trésorerie pour maintenir une trésorerie positive ;
- **52 K€** de commissions diverses (commissions de non-utilisation et frais de dossier des nouveaux contrats).

b. Les opérations en capital

La synthèse des écritures de dette du budget principal (comptes de la classe 16) se présente ainsi :

Dépenses au compte 16 Opérations réelles - en K €		Recettes au compte 16 Opérations réelles - en K €	
Amortissement des emprunts revolving consolidés	1 593		Emprunts revolving consolidés
Amortissement des autres emprunts classiques	4 615	13 100	Emprunts classiques
Amortissement des emprunts CAF	49	0	Emprunts CAF
Total des amortissement des emprunts (A)	6 257	13 100	Total des emprunts nouveaux (A)
Remboursement anticipé emprunts (B)	0		
Dépôts et cautionnements remboursés (C)	3	10	Dépôts et cautionnements reçus (B)
Total compte 16 (hors écritures équilibrées) (A)+(B)+(C)	6 260	13 110	Total compte 16 (hors écritures équilibrées) (A)+(B)
Refinancement de la dette (D)	0	0	Refinancement de la dette (C)
Écritures équilibrées au titre de l'utilisation des contrats revolving en ligne de trésorerie (E)	3 200	3 200	Écritures équilibrées au titre de l'utilisation des contrats revolving en ligne de trésorerie (D)
Total compte 16 (écritures équilibrées) (D) + (E)	3 200	3 200	Total compte 16 (écritures équilibrées) (C)+(D)
Total compte 16 (A) + (B) + (C) + (D) + (E)	9 460	16 310	Total compte 16 (A) + (B) + (C) + (D)

Hors écritures équilibrées, les dépenses réelles totales du budget principal au compte 16 se sont élevées à 6 260 K€ en 2020 contre 5 310 K€ en 2019.

Ce montant comprend principalement l'amortissement de la dette bancaire, à hauteur de 6 257 K€ et le remboursement de dépôts et cautionnements reçus pour 3 K€.

L'amortissement de la dette bancaire (6 257 K€) correspond à :

- L'amortissement des emprunts revolving consolidés, pour 1 593 K€ (inscrits au compte 16441) ;
- L'amortissement des autres emprunts bancaires à taux fixe ou à taux variable pour 4 615 K€ (inscrits au compte 1641) ;
- L'amortissement de prêts à taux 0 % consentis par la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF) au titre de structures périscolaires ou de petite enfance pour 49 K€ (inscrit au compte 16818).

Les recettes réelles totales du budget principal au compte 16 se sont quant à elles élevées à **13 110 K€**. Elles correspondent à l'emprunt de l'année de **6 100 K€**, la dette COVID de **7 000 K€** et **10 K€** de dépôts et cautionnement.

c. L'encours de dette au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette du budget principal s'établit à 69 696 K€. Retraité de la dette COVID, l'encours de dette serait de 62 696 K€, soit 0,2 M€ de moins qu'au 31 décembre 2019.

Après ajout de la dette du budget annexe Piscine-Patinoire, d'un montant de 7 000 K€ (tirage revolving), l'encours de dette consolidée à cette même date s'élève à 76 696 K€ (contre 155 944 M€ en 2008), s'inscrivant ainsi dans le mouvement de repli initié depuis 2008 (soit - 51% sur la période).

	au 31/12/2008	au 31/12/2009	au 31/12/2010	au 31/12/2011	au 31/12/2012	au 31/12/2013	au 31/12/2014	au 31/12/2015	au 31/12/2016	au 31/12/2017	au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2020
Encours global de dette	155 944	149 228	134 877	115 575	104 465	91 580	84 554	77 436	70 571	76 339	73 871	69 854	76 696
budget principal	138 144	131 963	119 997	106 140	90 529	79 420	73 734	67 391	61 009	67 105	64 940	62 854	69 696
dont emprunts classiques	138144	131963	119997	106140	90529	79420	73734	67391	61009	67105	64940	62854	69696
emprunts taux fixes	54897	81879	73050	64063	56538	50343	46042	41083	36086	31067	26011	22947	28869
emprunts taux variables	83247	50084	46947	42077	33991	29077	27692	26308	24923	36038	38929	39907	40827
dont tirages revolving	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
budget annexes	17 800	17 265	14 880	9 435	13 936	12 160	10 820	10 045	9 562	9 234	8 931	7 000	7 000
dont emprunts classiques	0	0	0	0	0	0	0	0	1862	4131	6613	0	0
Piscine Patinoire									1 862	4 131	6 613		
dont tirages revolving	17800	17265	14880	9435	13936	12160	10820	10045	7700	5103	2318	7000	7000
Location immobilières	1100	685	390	155	0	0	0	0	0	0	0	0	0
centre ville													
Piscine Patinoire	16 670	16 555	14 490	9 280	13 857	12 050	10 740	10 045	7 700	5 103	2 318	7 000	7 000
Théâtre de l'Ouest Parisien	30	25	0	0	79	110	80	0	0	0	0	0	0

II - LES BUDGETS ANNEXES

A- PISCINE PATINOIRE

RESULTATS PISCINE-PATINOIRE en K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<u>mouvements réels+ordre en euros</u>				
Recettes de fonctionnement	1 185	2 704	1 660	1 829
Restes à réaliser en fonctionnement				
Total recettes de fonctionnement (1)	1 185	2 704	1 660	1 829
Dépenses de fonctionnement	899	902	1 222	1 319
Restes à réaliser en fonctionnement				
Total dépenses fonctionnement (2)	899	902	1 222	1 319
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	286	1 802	438	510
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	30	24	1 568	85
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	316	1 826	2 007	595
Recettes d'investissement (6)	14 504	8 496	9 779	9 711
Dépenses d'investissement (7)	14 752	8 461	11 443	7 553
<i>dont CP</i>	249	301	101	549
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)	-44	-292	-258	-1 922
Besoin de financement (9) = 6-7+8	-292	-258	-1 922	237
Résultat brut (10) = 3+4+9	24	1 568	85	832
Résultat disponible (13) =10+11-12	24	1 568	85	832
Encours de dette au 31 décembre	9 234	8 931	7 000	7 000

En section de fonctionnement, les dépenses réelles de l'exercice 2020 (1 313 K€) comprennent la subvention pour contrainte de service public versée par la Ville au délégataire (1 307 K€) et 5 K€ de frais financiers. 6 K€ d'opérations d'ordre ont été réalisés au titre de l'amortissement des biens. **Le total des dépenses de fonctionnement est ainsi de 1 319 K€.**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 829 K€** correspondant à la subvention du budget principal (1 650 K€) ainsi que 175 K€ de produits constatés d'avance relatifs aux abonnements vendus par l'ancien délégataire qui doivent être remboursés au nouveau délégataire et 4 K€ de redevance annuelle du domaine public pour les exercices 2019/2020 et 2020/2021.

En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 7 549 K€ et comprennent des travaux d'entretien de la piscine et de la patinoire (549 K€), ainsi que le remboursement des emprunts classiques de 7 000 K€. Les dépenses d'ordre de 4 K€ constatent le transfert des études en immobilisations en cours. **Le total des dépenses d'investissement est ainsi de 7 553 K€.**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 9 701 K€ et correspondent à l'emprunt d'équilibre mobilisé en fin d'exercice à hauteur de 7 000 K€, au résultat reporté de 2019 (1 922 K€) ainsi qu'à la subvention du budget principal finançant les investissements 2020 (779 K€). Les recettes d'ordre d'investissement de 10 K€ se composent des amortissements (6 K€) et du transfert des études en immobilisations en cours (4 K€). **Le total des recettes d'investissement est ainsi de 9 711 K€.**

L'encours de dette du budget annexe Piscine - Patinoire est de 7 000 K€ au 31 décembre 2020.

Compte tenu des résultats antérieurs (85 K€ en fonctionnement et -1 922 K€ en investissement), **l'excédent global de clôture est de 832 K€.**

Covid 19 : En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'exploitation de la piscine et de la patinoire a été largement bouleversée pendant l'année 2020. Conformément à la délibération du 18 mars 2021, une indemnisation de 659 K€ sera versée au délégataire en 2021. Une provision de 600 K€ a été prévue sur le budget 2020 pour verser cette indemnité.

B- LOCATIONS IMMOBILIÈRES

Ce budget a été créé pour retracer les opérations liées aux courts de tennis de Longchamp et aux parkings dont la Ville est propriétaire et qui sont mis en location.

RÉSULTATS LOCATIONS IMMOBILIÈRES en K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<u>mouvements réels+ordre en euros</u>				
Recettes de fonctionnement	146	147	206	298
Restes à réaliser en fonctionnement				
Total recettes de fonctionnement (1)	146	147	206	298
Dépenses de fonctionnement	81	192	195	211
Restes à réaliser en fonctionnement				
Total dépenses fonctionnement (2)	81	192	195	211
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	65	-45	11	87
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	469	534	489	500
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	534	489	500	587
Recettes d'investissement (6)	71	90	51	79
Dépenses d'investissement (7)	78	87	131	540
<i>dont CP</i>	77	67	131	515
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)	219	212	215	135
Besoin de financement (9) = 6-7+8	212	215	135	-326
Résultat brut (10) = 3+4+9	746	704	635	260
Résultat disponible (13) =10	746	704	635	260
Encours de dette au 31 décembre	0	0	0	0

En section de fonctionnement, les produits de location de parkings s'élèvent à 298 K€ et les dépenses se portent à 211 K€ avec 54 K€ pour les amortissements, 78 K€ de taxes sur les locaux (17 K€) et surfaces de stationnement (61 K€), 66 K€ pour le contrat de gestion du parc de stationnement du complexe sportif Le Gallo, 10 K€ de fournitures de petit équipement et 3 K€ pour les charges de copropriété.

En section d'investissement, les recettes d'un montant de 79 K€ représentent la contrepartie de la dotation aux amortissements (54 K€) et du transfert des études en immobilisations en cours (25 K€). Les dépenses se sont élevées à 540 K€ en 2020. Les dépenses recouvrent notamment la modification des éclairages et des poteaux du site du TCBB Longchamp (141 K€) et la mise en sécurité électrique du site (290 K€).

Compte tenu des résultats de l'exercice (87 K€ en fonctionnement et -461 K€ en investissement) et des résultats antérieurs (500 K€ en fonctionnement et 135 K€ en investissement), ce budget présente un **excédent global de clôture de 260 K€**.

C- PUBLICATIONS

Ce budget a été créé pour retracer les opérations liées à la conception, la publication et la distribution du journal municipal Boulogne-Billancourt Information, du guide des associations, du guide pratique et du magazine culturel. Il ne comprend que des écritures en section de fonctionnement. Ses recettes proviennent, en plus d'une subvention d'équilibre du budget principal, des recettes tirées des encarts publicitaires insérés dans chaque édition.

RESULTATS PUBLICATIONS en K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<u>mouvements réels+ordre en euros</u>				
Recettes de fonctionnement	721	631	604	478
Restes à réaliser en fonctionnement				
Total recettes de fonctionnement (1)	721	631	604	478
Dépenses de fonctionnement	719	615	493	428
Restes à réaliser en fonctionnement				
Total dépenses fonctionnement (2)	719	615	493	428
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	2	16	111	50
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	5	7	23	134
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	7	23	134	184
Encours de dette au 31 décembre	-	-	-	-

Les dépenses de l'exercice sont constituées de l'ensemble des prestations nécessaires à l'élaboration de ces magazines et guides ainsi qu'à leur diffusion (impression, distribution, affranchissement, etc.). En 2020, elles s'élèvent à 428 K€ contre 493 K€ en 2019. La baisse des dépenses en 2019 résultait de rattachements de dépenses sur l'exercice 2018. La baisse des dépenses de 2020 résulte quant à elle de la non-parution du magazine BBI du mois d'avril consécutivement au démarrage du 1^{er} confinement. Elle est augmentée par la déduction de créances admises en non-valeur de 3 K€.

Les recettes pour 2020, d'un total de 478 K€, sont essentiellement constituées d'une subvention du budget principal (275 K€) et de recettes publicitaires (203 K€ après 233 K€ en 2019).

Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 est **un excédent de 184 K€**.

III - LES ANNEXES

Annexe n°1- – Les AP-CP consolidés en 2020

Catégories d'AP	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SERVICES GENERAUX	4 702 751	3 435 430	4 078 493	3 524 887	4 282 797	4 401 216	2 805 541	2 612 258	2 840 236	3 180 313	8 647 786	9 005 809	11 528 241
SECURITE	389 187	820 438	475 233	570 056	1 368 470	619 731	351 446	210 547	908 795	391 428	372 827	308 886	575 378
ENSEIGNEMENT	13 153 890	15 229 969	2 108 329	1 492 332	2 649 897	8 907 793	2 981 539	2 744 156	4 902 730	14 388 383	7 031 835	14 154 122	7 585 179
CULTURE	11 363 919	4 671 346	3 354 870	1 953 377	2 333 086	1 835 747	1 627 475	1 617 916	1 606 515	2 165 230	1 351 390	1 639 639	1 312 579
SPORTS (*)	631 923	3 408 778	1 259 185	709 029	1 181 472	2 483 061	6 656 944	5 943 711	16 011 069	16 381 091	3 532 308	3 599 518	4 831 232
JEUNESSE	184 364	103 208	75 666	171 055	138 948	285 308	363 780	219 275	174 013	137 866	130 590	231 650	145 202
INTERVENTIONS SOCIALES	932 194	395 176	61 059	204 356	648 162	99 925	51 835	39 481	586 099	201 643	360 011	3 050 909	493 905
FAMILLE	2 502 865	2 676 163	2 648 519	826 183	1 903 436	3 574 089	3 300 844	5 146 209	1 267 764	1 530 108	1 287 202	4 209 831	2 755 183
LOGEMENT	1 172 191	1 151 207	451 542	92 654	59 124	227 219	291 456	76 512	26 887	120 212	773 309	405 921	1 072 034
URBANISME	302 339	241 837	362 906	796 224	2 031 675	4 059 519	5 232 151	132 169	106 528	38 774	176 967	70	80 192
OPERAT° D'AMENAGEMENT	1 792 797	1 339 143	558 921	433 999	1 071 665	516 572	2 994 808	82 281	3 312 957	5 460 670	39 200	1 220 921	1 963 981
POLITIQUE DE LA VILLE	49 485	57 657	80 417	128 216	66 847	12 392	9 665	4 131	540	5 321	364	17 068	23 205
PROPRETE	0	0	0	0	0	280 908	79 599	0	0			0	
VOIRIE/ESPACES VERTS	30 244	287 354	11 800	0	122 886	90 938	116 655	35 067	122 649	203 569	231 077	251 628	288 451
ENVIRONNEMENT	9 211	7 953	46 514	0	4 246	0	1 500	0	0	484		30 000	163 698
ACTIONS ECONOMIQUES	199 646	143 476	59 269	283 956	152 366	35 899	77 917	93 220	131 237	82 988	197 009	478 105	549 685
TOTAL DEPENSES EQUIPT	37 417 005	33 969 135	15 632 723	11 186 325	18 015 075	27 430 316	26 945 167	18 956 933	31 998 020	44 288 079	24 131 876	38 604 077	33 368 142

En K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Budget principal	37 417	33 969	15 633	11 186	18 015	27 430	26 945	18 957	31 998	44 288	24 132	38 604	33 368
Budgets annexes	278	220	74	887	6 363	5 893	1 642	548	235	325	317	233	1 064
Publications		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0
Piscine Patinoire	49	161	61	882	6 278	5 795	350	136	175	249	301	101	549
Théâtre de l'Ouest parisien	107	59	13	5	84	98	1 292	412	0	0	0	0	0
Locations immobilières	122	0	0	0	1	0	0	0	60	77	17	131	515
Total consolidé	37 695	34 189	15 707	12 073	24 378	33 324	28 587	19 505	32 233	44 613	24 449	38 837	34 432

Annexe n°2 - État des AP-CP

	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1	Autorisations de programme					Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
			Pour mémoire AP votée dernière étape 2020 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020) (2)	AP ouvertes pour exercices 2020 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2020 après DM	Réalisations 2020 (4)	
Cimetière Pierre Grenier	2019-2021	6 100 000	6 100 000	130 604	5 969 396	1 535 000	1 510 660	4 458 735
Gestion de la relation citoyenne (GRC)	2011-2021	945 301	976 501	821 501	155 000	108 287	28 287	126 713
Maison Waleska	2015-2022	920 999	920 999	162 587	758 412	124 000		758 412
Réhabilitation Hotel de Ville**	2018-2021	0	200 000	0	200 000	0		200 000
Logiciels RH (paye-temps de travail)	2019-2021	169 321	450 000	19 644	430 356	301 000	206 500	223 856
RH - Medecine du travail	2015-2021	192 837	192 837	96 392	96 444	50 000	544	95 900
Espace Bernard Palissy	2019-2021	3 900 000	3 900 000	249 371	3 650 629	500 000		3 650 629
GPSO - subvention d'investissement	2018-2023	12 744 369	16 716 458	8 791 458	7 925 000	3 925 000	3 783 292	4 141 708
Association Diocésaine de Nanterre - Paroisse Sainte Cécile	2019-2021	300 000	300 000	100 000	200 000	100 000	100 000	100 000
Association Les amis de Notre-Dame	2018-2020	50 000	70 000	50 000	20 000	20 000	20 000	0
Opérations récurrentes - Services généraux	2008-2021	45 811 348	51 599 895	39 338 087	12 261 808	6 871 776	5 543 606	6 718 202
Services généraux - Chapitre 900		71 134 176	81 426 690	49 759 645	31 667 045	13 535 063	11 192 890	20 474 154
Accessibilité Ad'Ap - services généraux	2015-2021	4 171 602	3 923 204	182 064	3 741 140	487 000	267 118	3 474 022
Accessibilité Ad'Ap - éducation	2015-2021	2 575 460	2 255 460	185 807	2 069 653	317 000	48 063	2 021 590
Accessibilité Ad'Ap - culture	2015-2021	94 659	235 465	13 465	222 000	122 000	63 760	158 240
Accessibilité Ad'Ap - sports et jeunesse	2015-2021	432 357	598 066	198 066	400 000	100 000	19 797	380 203
Accessibilité Ad'Ap - actions sociales	2015-2021	35 073	35 073	2 963	32 110	10 000	1 143	30 967
Accessibilité Ad'Ap - petite enfance et séniors	2015-2021	171 614	260 327	75 327	185 000	132 000	39 179	145 821
Accessibilité Ad'Ap - actions économiques	2015-2021	79 236	252 406	2 406	250 000	100 000	58 511	191 489
Adap - diverses fonctions		7 560 000	7 560 000	660 097	6 899 903	1 268 000	497 571	6 402 332
Vidéoprotection	2010-2021	2 340 323	3 088 429	2 311 429	777 000	677 000	58 233	718 767
Participation pompiers	2008-2021	3 505 046	3 723 396	3 118 818	604 578	304 578	442 217	162 361
Opérations récurrentes - Sécurité	2008-2021	716 433	804 640	604 240	200 400	100 200	74 927	125 473
Sécurité - Chapitre 901		6 561 802	7 616 466	6 034 488	1 581 978	1 081 778	575 378	1 006 601
Restauration Pierre Grenier et centre d'hébergement	2015-2021	852 000	4 000 000	187 537	3 812 463	3 590 844	2 367 677	1 444 787
Ecole du numérique**	2017-2021	1 345 000	1 345 000	999 848	345 152	50 000	25 899	319 253
Ecole Maître Jacques	2003-2021	30 086 062	30 086 062	29 759 186	326 876	100 000		326 876
Réhabilitation école Fessart Escudier	2019-2021	4 428 000	4 428 000	3 197 726	1 230 274	1 054 000	676 495	553 779
Réhabilitation école Lazare Hoche et Denfert	2019-2021	3 350 000	3 891 000	2 601 593	1 289 407	750 500	529 214	760 193
Fusions d'écoles	2019-2021	3 970 000	3 970 000	2 924 601	1 045 399	911 000	595 330	450 069
Gp scolaire Billancourt / 147 rue du vieux Pont de Sèvres**	2007-2021	20 358 892	20 671 765	20 358 852	312 913	312 913	312 194	719
Subvention d'équipement - à affecter**	2 021	-	78 300	0	78 300	0	0	78 300
Opérations récurrentes - Enseignement	2008-2021	41 066 126	40 914 535	34 494 135	6 420 400	3 662 400	3 025 932	3 394 468
Enseignement - Chapitre 902		105 456 080	109 384 662	94 523 477	14 861 185	10 431 657	7 532 742	7 328 443
Atelier J. Bernard**	2019-2021	50 000	50 000	0	50 000	50 000		50 000
Subvention d'équipement - à affecter**	2 021	11 746	43 750	0	43 750	0		43 750
Subvention d'équipement - Cirque nomade	2 020		4 000	0	4 000	4 000	4 000	0
Subvention d'équipement - Centre Ludique de Boulogne-Billancourt**	2 020		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0
Subvention d'équipement - Dia Danse	2 020	7 000	9 000	7 000	2 000	2 000	2 000	0
Subvention d'équipement - Forum Universitaire de l'Ouest Parisien**	2 020	7 500	9 000	7 500	1 500	1 500	1 500	0
Subvention d'équipement - Boulogne Harmonie**	2 020	5 000	8 000	5 000	3 000	3 000	3 000	0
Subvention d'équipement - Association de Minéralogie et de Paléontologie - Le Lutétien	2 020	500	1 000	500	500	500	500	0
Subvention d'équipement - Bibliothèque du Forum**	2 020	1 000	1 000	1 000	0	0	0	0
Subvention d'équipement - Théâtre in Love	2 020	500	1 000	500	500	500	500	0
Subvention d'équipement - Maîtrise des HD5	2 020		7 000	0	7 000	7 000	7 000	0
Subvention d'équipement - Bibliothèque pour tous - Galliéni	2 020	750	1 500	750	750	750	750	0
Opérations récurrentes - Culture	2008-2021	18 601 890	19 747 252	16 636 527	3 110 725	1 563 095	1 219 568	1 891 157
Culture - Chapitre 903		18 685 886	19 892 502	16 668 777	3 233 725	1 642 345	1 248 818	1 984 907

	Autorisations de programme							Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1	Pour mémoire AP votée dernière étape 2020 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020) (2)	AP ouvertes pour exercices 2020 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2020 après DM	Réalisations 2020 (4)	
Plan Sport**	2006-2020	45 017 429	45 049 221	45 015 821	33 400	33 400	33 328	72
Bulles de tennis	2019-2021	1 300 000	1 300 000	45 071	1 254 929	1 068 000	966 312	288 617
Le Gallo - Tribunes	2019-2021		600 000	0	600 000	535 000	287 383	312 617
Gymnase Biodiversité	2020-2021		1 800 000	0	1 800 000	348 000	318 835	1 481 165
Boulogne 2024	2019-2024	2 500 000	2 500 000	1 800 500	699 500	0	0	699 500
Equipement omnisports	2019-2024	72 173 840	72 173 840	0	72 173 840	1 860 000	1 860 000	70 313 840
Initiation et pédagogie au e-sport**	2020-2021		261 775	0	261 775	261 775	228 868	32 907
Subventions d'équipement - ACBB	2013-2020	1 150 000	1 300 000	1 150 000	150 000	150 000	150 000	0
Subvention d'équipement Voiles de Seine	2015-2020	65 000	85 000	65 000	20 000	20 000	20 000	0
Subvention d'équipement course au large 92**	2015-2016	400 000	400 000	400 000	0	0	0	0
Subvention d'équipement - à affecter**	2 021	275 000	197 500	0	197 500	0	0	197 500
Opérations récurrentes - Sports	2008-2020	11 422 529	11 543 127	9 638 684	1 904 443	1 120 204	880 648	1 023 795
Sports - Chapitre 904 (911)		134 303 798	137 210 463	58 115 076	79 095 387	5 396 379	4 745 374	74 350 013
Subventions d'équipement - Centre nautique des Scouts Marins de Boulogne	2008-2020	52 520	56 520	52 520	4 000	4 000	4 000	0
Subventions d'équipement - Scouts unitaires de France	2011-2020		27 704	24 704	3 000	3 000	3 000	0
Subventions d'équipement - L'outil en main	2 018		3 650	2 850	800	800	800	0
Subventions d'équipement - Scouts et guides de France		2 850	2 000	0	2 000	2 000	2 000	0
Subvention d'équipement - à affecter**	2013-2020	13 752	21 500	0	21 500	0	0	21 500
Subvention d'équipement - Les enfants de la comédie	2017-2018	2 000	2 800	2 000	800	800	800	0
Opérations récurrentes - Jeunesse	2008-2020	2 131 217	2 311 085	2 090 980	220 105	114 105	134 602	85 503
Jeunesse - Chapitre 904		2 202 339	2 425 259	2 173 054	252 205	124 705	145 202	107 003
Foyer hébergement "L'Olivier"	2013-2021	4 700 000	4 700 000	3 653 170	1 046 830	803 871	459 987	586 843
Subvention d'équipement - à affecter**	2 021	6 000	7 600	0	7 600	0	0	7 600
Opérations récurrentes - Actions sociales	2008-2021	1 282 459	1 264 174	1 148 328	115 846	57 923	32 775	83 071
Actions sociales - Chapitre 905		5 988 459	5 971 774	4 801 498	1 170 276	861 794	492 762	677 514
Crèche Rue de la ferme**	2005-2020	5 330 299	5 362 180	5 267 180	95 000	95 000	54 670	40 331
Crèche Galliéni Bellevue	2012-2020	5 700 000	5 700 000	3 575 877	2 124 123	2 124 122	1 272 622	851 500
Club séniors Carnot	2019-2021	816 000	956 000	31 810	924 190	392 304	138 967	785 223
Subvention d'équipement - à affecter**	2 021	1 800	2 800	0	2 800	0	0	2 800
Opérations récurrentes - Famille	2008-2021	10 365 174	12 382 552	9 026 038	3 356 514	1 678 257	1 249 745	2 106 769
Famille - Chapitre 906		22 213 273	24 403 532	17 900 905	6 502 627	4 289 683	2 716 003	3 786 623
Surcharges foncières	2018-2021	1 975 243	8 063 886	1 178 043	6 885 843	2 782 693	987 193	5 898 650
Opérations récurrentes - Logement	2008-2021	841 312	1 047 191	720 191	327 000	171 000	84 841	242 159
Logement - Chapitre 907		2 816 555	9 111 077	1 898 234	7 212 843	2 953 693	1 072 034	6 140 809
Fonds de concours GPSO - désamiantage parking Bellefeuille	2015-2021	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	1 000 000
Plan Local d'Urbanisme	2008-2021	1 295 564	1 295 564	1 285 564	10 000	10 000	0	10 000
Etudes d'urbanisme	2008-2021	1 130 420	1 160 420	1 022 155	138 265	90 000	80 192	58 073
Urbanisme - Chapitre 908		3 425 984	3 455 983	2 307 718	1 148 265	100 000	80 192	1 068 073
Acquisition immobilière (réserve foncière)	2008-2021	20 064 972	20 064 972	13 671 393	6 393 579	2 510 000	1 963 981	4 429 598
Opérations d'aménagement - Chapitre 908		20 064 972	20 064 972	13 671 393	6 393 579	2 510 000	1 963 981	4 429 598
Subvention d'équipement - à affecter**	2 021	12 317	5 000	0	5 000	0	0	5 000
Subvention d'équipement - Association Nationale des Femmes Africaines (A.N.F.A)**	2019-2021	1 440	3 690	1 440	2 250	2 250	2 250	0
Subvention d'équipement - l'Oiseau Lyre**	2019-2021	5 000	10 000	5 000	5 000	5 000	5 000	0
Subvention d'équipement - La femme du monde**	2 020		819	0	819	819	819	0
Dont Politique de la ville	2008-2021	417 161	562 662	425 662	137 000	68 500	15 136	121 864
Dont Voirie/espaces verts	2008-2021	1 841 239	2 191 833	1 253 867	937 966	483 983	288 451	649 515
Services urbains - Chapitre 908		2 277 157	2 774 004	1 685 969	1 088 035	560 552	311 656	776 379
Subventions vélos à assistance électrique	2019-2021	60 000	250 000	30 000	220 000	120 000	138 000	82 000
Environnement	2008-2021	78 004	78 004	20 660	57 344	28 672	25 698	31 646
Environnement - Chapitre 908		138 004	328 004	50 660	277 344	148 672	163 698	113 646
Opérations récurrentes - Actions économiques	2008-2021	2 065 288	2 422 881	1 759 893	662 988	331 494	163 532	499 456
Actions économiques - Chapitre 909		2 065 288	2 422 881	1 759 893	662 988	331 494	163 532	499 456
Sécurité électrique - services généraux	2019-2021	693 820	693 820	73 166	620 654	280 000	68 233	552 422
Sécurité électrique - éducation	2019-2021	86 200	86 200	0	86 200	43 100	4 374	81 826
Sécurité électrique - Sports et jeunesse	2019-2021	320 000	320 000	112 570	207 430	110 000	66 061	141 368
Sécurité électrique - petite enfance et séniors	2019-2021	150 000	150 000	0	150 000	0	0	150 000
Sécurité électrique - logements	2019-2021	-	240 000	0	240 000	0	0	240 000
Sécurité électrique - actions économiques	2019-2020	1 000 000	760 000	0	760 000	632 500	327 642	432 358
Sécurité électrique des bâtiments - diverses fonctions		2 250 020	2 250 020	185 736	2 064 284	1 065 600	466 309	1 597 975
AP/CP du Budget principal		407 143 795	436 298 289	272 196 620	164 111 668	46 301 415	33 368 143	130 743 526

Opération à cloturer **

	Autorisations de programme							Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1	Pour mémoire AP votée dernière étape 2020 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020) (2)	AP ouvertes pour exercices 2020 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2020 après DM	Réalisations 2020 (4)	
AP "Piscine-Patinoire"		2 078 688	2 986 002	826 002	2 160 000	1 080 000	548 826	1 611 174
dont "Immobilisations incorporelles"		227 173	465 247	153 151	312 096	156 048	94 938	217 158
dont "Immobilisations corporelles"		521 199	502 467	14 563	487 904	243 952	47 180	440 724
dont "Autres immobilisations en cours"		1 330 316	2 018 288	658 288	1 360 000	680 000	406 709	953 291
AP "Locations immobilières"		2 155 281	2 477 379	284 083	2 193 297	706 485	515 464	1 677 832
dont "Club house du tennis de Longchamp"		1 200 000	1 200 000	235 593	964 407	100 000	22 642	941 765
dont "Autres travaux"		955 281	1 277 379	48 489	1 228 890	606 485	492 823	736 067
Budgets annexes		4 233 969	5 463 381	1 110 084	4 353 297	1 786 485	1 064 291	3 289 006

**Annexe n°3 – Les écritures comptables croisées
Ville/GPSO et MGP**

Section de fonctionnement			
Recettes CA Ville de Boulogne-Billancourt (dépenses GPSO)		Dépenses CA Ville de Boulogne-Billancourt (recettes GPSO)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Refacturation mise à disposition du personnel	1 291	Refacturation mise à disposition du personnel (Voirie et Espaces Verts)	380
Refacturation locaux et diverses charges	617	Refacturation de frais divers	102
sous-total refacturations	1 908	sous-total refacturations	482
		FCCT	50 897
sous-total reversements de fiscalité	0	sous-total reversements de fiscalité	50 897
TOTAL	1 908	TOTAL	51 379

Recettes CA Ville de Boulogne-Billancourt (dépenses MGP)		Dépenses CA Ville de Boulogne-Billancourt (recettes MGP)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Attribution de compensation	54 607		
Compensation parts salaires	23 427		
TOTAL recettes de fonctionnement	78 034	TOTAL dépenses de fonctionnement	-

Recettes CA Ville de Boulogne-Billancourt (Versement DGFIP)		Dépenses CA Ville de Boulogne-Billancourt (recettes MGP)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Fiscalité directe (part GPSO)	26 496		
TOTAL recettes de fonctionnement	106 438	TOTAL dépenses de fonctionnement	51 379

Solde net GPSO et MGP			55 059
------------------------------	--	--	---------------

Flux créés par la Loi NOTRé

Annexe n°4 – Capacité d'autofinancement consolidée (hors travaux en régie et cessions)

CAF consolidée en K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Budget principal (hors travaux régie, cessions)	16 742	21 829	23 268	22 782	26 315	18 409	18 965	20 811	22 912	15 166	26 309	23 992	19 834
Travaux en régie	3 749	3 548	3 064	2 797	2 788	2 886	2 466	1 203	2 369	2 998	3 000	2 998	2 830
Budget principal avec travaux régie	20 491	25 377	26 332	25 579	29 103	21 295	21 431	22 014	25 281	18 164	29 309	26 990	22 664
Budgets annexes	0	519	2 527	6 205	1 726	398	879	752	191	427	1 846	616	708
Publications	0	-88	105	-111	-6	1	-8	25	-20	2	16	111	51
Locations immobilières	0	377	297	214	200	196	177	184	160	134	24	62	141
Piscine Patinoire	0	158	2 130	6 092	1 529	176	699	497	51	291	1 806	443	516
Théâtre de l'Ouest parisien	0	72	-5	10	3	25	11	46	0	0	0	0	0
CAF consolidée avec travaux en régie (contentieux Landowski, Piscine Patinoire...)	20 491	25 896	28 859	31 784	32 226	21 693	22 310	22 766	25 472	18 591	31 154	27 606	23 372

Annexe n°5 – Soldes intermédiaires de gestion du budget principal

<i>en millions €</i>	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Produits de gestion courante (hors résultats financier et exceptionnel)	174,5	171,2	178,3	180,2	178,6	179,4	181,4	225,9	219,7	221,5	219,8	210,8
<i>dont travaux en régie</i>	3,5	3,1	2,8	2,8	2,9	2,5	1,2	2,4	3	3	3	2,8
Charges de gestion courante	133,8	128,1	132,3	135,7	138,4	142,6	141,1	186,8	187,6	186,4	188,5	184,0
Excédent de gestion	40,7	43,1	46	44,5	40,2	36,8	40,3	39,1	32,1	35,1	31,3	26,8
Excédent de gestion hors travaux en régie	37,1	40	43,2	41,7	37,3	34,3	39,1	36,7	29,1	32,1	28,3	23,9
Résultat financier (recettes - dépenses)	-4,7	-4,5	-4,2	-3,5	-3,3	-3,1	-2,9	-2,6	-2,3	-3,5	-1,8	-1,7
- subventions versées aux budgets annexes	7,4	11	15,9	11,3	13,1	10,3	14,4	10,2	11	1,5	2	1,9
+/- Autres produits et charges exceptionnels	-3,2	-1,3	-0,3	-0,6	-2,5	-2	-1	-1,1	-0,6	-0,8	-0,4	-0,5
Caf Brute	25,4	26,3	25,6	29,1	21,3	21,4	22	25,3	18,2	29,3	27	22,7
Caf Brute hors travaux en régie	21,8	23,3	22,8	26,3	18,4	19	20,8	22,9	15,2	26,3	24	19,8
Remboursement du capital de la dette	14,8	12	13,9	15,6	11,1	5,7	6,3	6,4	6,4	34,6	5,3	6,3
Caf nette	10,6	14,3	11,7	13,5	10,2	15,7	15,7	18,9	11,8	-5,3	21,7	16,4
Caf nette hors remboursements anticipés	10,6	14,3	11,7	13,5	10,2	15,7	15,7	18,9	11,8	22,3	21,7	16,4
Participations reçues et autres	14	8,8	5,3	5,6	5,6	7,2	5	11,5	10,7	28,9	6,5	7,3
Cessions	4,7	1,9	1,1	29,7	0,5	2,6	3,4	3,5	9,5	4	4,9	1,4
Dépenses d'investissement	34,2	15,8	12,5	18,7	34,1	34,1	19,3	32,6	44,6	24,7	38,8	34,2
Travaux en régie	3,5	3,1	2,8	2,8	2,9	2,5	1,2	2,4	3	3	3	2,8
Solde avant emprunt et résultat antérieur	-8,5	6,3	2,8	27,3	-20,7	-11	3,6	-1	-15,7	-0,1	-8,6	-11,8
Emprunts nouveaux	8,6	0	0	0	0	0	0	0	12,5	5	3,2	13,1
Fonds de roulement au 1er janvier	3,1	3,2	9,5	12,4	39,7	19	8	11,6	10,6	7,3	26,5	21,0
Reprise de l'ex Billancourt Seguin										14,2		
Fonds de roulement au 31 décembre	3,2	9,5	12,4	39,7	19	8	11,6	10,6	7,3	26,5	21,0	22,3